



# STRATEGIE NATIONALE DU SECTEUR PROTECTION AU CAMEROUN 2016 – 2017



## Crédits

Le HCR souhaite remercier les membres de l'Equipe Humanitaire Pays (HCT), les différents acteurs humanitaires au niveau national et sur le terrain, et en particulier les membres du secteur protection et des sous-groupes Protection de l'enfance et SGBV, pour leurs contributions à l'élaboration de ce document.

**Concept design** : UNHCR, Représentation nationale au Cameroun

La carte présente dans ce document n'implique en aucune manière les opinions du HCR concernant le statut légal du Cameroun, de ses territoires, de ses autorités ou de la délimitation de ses frontières.

Toutes les statistiques sont provisoires et susceptibles de changer.

Pour plus d'informations, bien vouloir contacter :

Mme Roseline Okoro  
Représentante Adjointe, UNHCR  
Chef, Secteur protection  
E-mail : [okoro@unhcr.org](mailto:okoro@unhcr.org) ; Tél : +237 691 14 12 04

Et

M. Bryan Hunter  
Administrateur chargé de la protection, UNHCR  
Secrétariat, Secteur protection  
E-mail : [hunterb@unhcr.org](mailto:hunterb@unhcr.org) ; Tél : 237 691 14 12 51

Photo de couverture : Enregistrement des nouveaux arrivés au centre de transit de Gourounguel  
Photos : UNHCR/K.KALUMIYA

# Stratégie nationale du secteur Protection au Cameroun 2016 – 2017

1. Introduction.....	5
2. Contexte.....	5
3. Principes directeurs .....	8
a.  Espaces et accès humanitaires .....	8
b.  Redevabilité vis-à-vis des populations affectées .....	8
c.  Centralité de la protection dans la planification et programmation .....	8
d.  Egalité et non-discrimination dans le contexte d'une action humanitaire neutre .....	8
4. Population cible.....	9
5. Analyse des principaux risques de protection .....	9
a.  La situation à l'Extrême-Nord.....	9
b.  La situation dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et au Nord.....	10
Analyse des principaux risques de protection les plus récurrents .....	10
i.  Refoulement des réfugiés et limitation de leur accès au territoire.....	10
ii.  Attaques contre les populations civiles à l'Extrême-Nord.....	11
iii.  Violences sexuelles et basées sur le genre .....	11
iv.  Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence.....	13
v.  Risques liés à la détresse psychosociale et aux troubles mentaux.....	16
vi.  Atteintes à la liberté de circulation et détention arbitraire .....	17
vii.  Risques liés à la présence de mines et engins explosifs improvisés à l'Extrême-Nord.....	18
viii.  Accès insuffisant aux documents d'identité et d'état civil.....	18
ix.  Conflits communautaires autour de l'accès aux ressources .....	19
x.  Accès insuffisant aux services de base et aux services spécialisés.....	19
xi.  Conditions de vie génératrices de violences.....	20
6. Réponse stratégique.....	20
i.  Objectifs globaux.....	20
ii.  Activités clés.....	22
iii.  Contraintes et opportunités .....	29
iv.  Coordination .....	29
v.  Mécanisme de suivi-évaluation.....	30
ANNEXE1 : Termes de Référence du Groupe de travail sur la protection – Cameroun .....	31
ANNEXE 2 : Cartographie des risques de protection au Cameroun .....	35



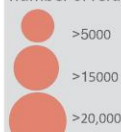
# CAMEROON: Administrative map with locations of Persons of Concern

October 2016



**259,145** CAR REFUGEES  
**73,747** NIG REFUGEES  
**19,802** URBAN REFUGEES  
**192,912** IDPs  
**32,023** IDP RETURNEES

number of refugees in camp



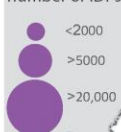
number of refugees out of camp



number of urban refugees



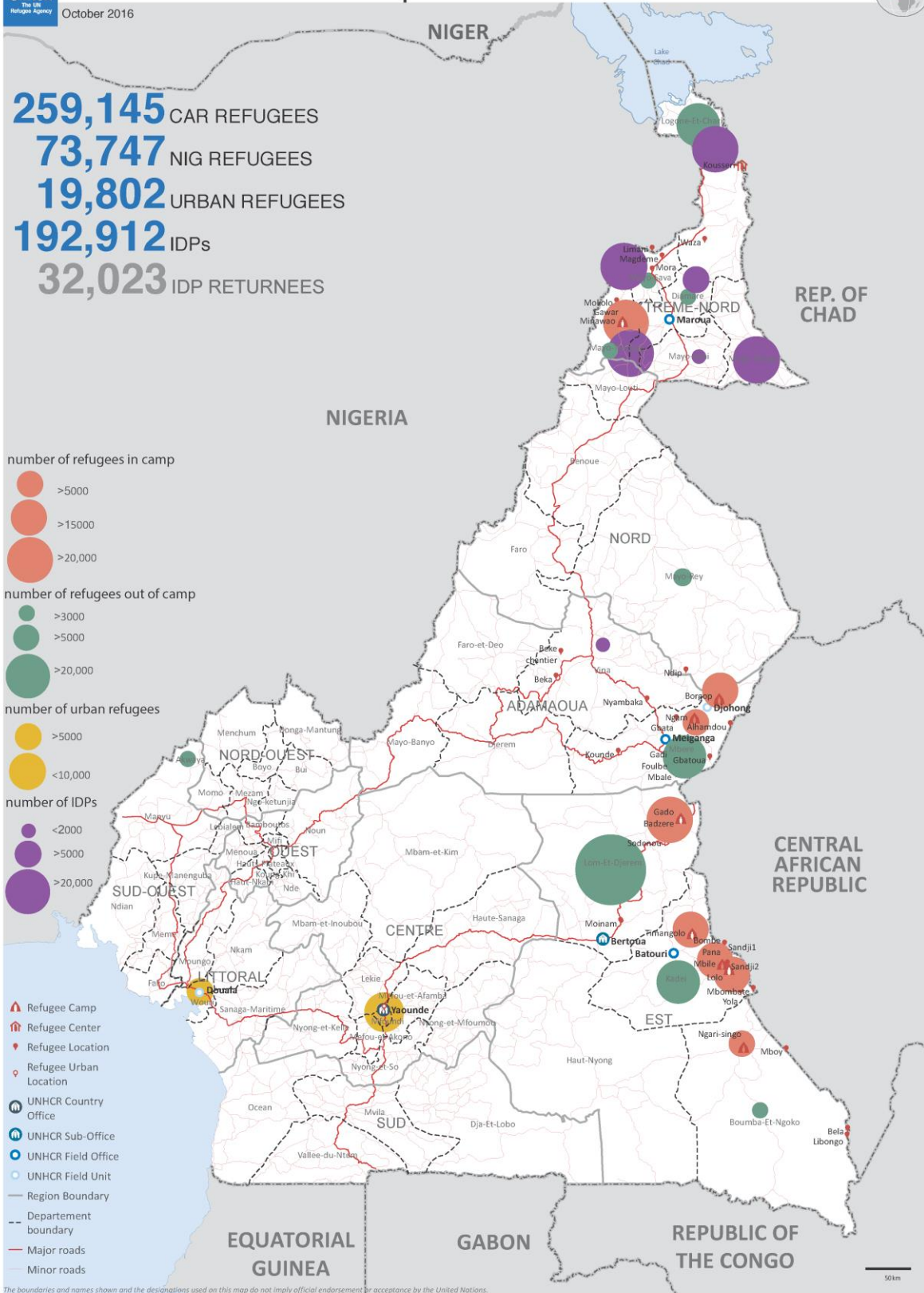
number of IDPs



- Refugee Camp
- Refugee Center
- Refugee Location
- Refugee Urban Location
- UNHCR Country Office
- UNHCR Sub-Office
- UNHCR Field Office
- UNHCR Field Unit
- Region Boundary
- Departement boundary
- Major roads
- Minor roads

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Printing date: 31 October 2016 Sources: UNHCR Author: UNHCR - Cameroon Feedback: cmrain@unhcr.org File name: cmr\_admin\_A3P



# 1. Introduction

Le groupe de travail sur la protection (GTP) au Cameroun a été mis en place en 2014 afin de coordonner la réponse du secteur qui vient en appui à la responsabilité de l'Etat camerounais en matière de protection des réfugiés, des déplacés et des populations affectées par les crises humanitaires. Début 2016, il a été décidé d'actualiser la stratégie existante et de mettre en place une stratégie nationale du groupe de travail sur la protection qui vise à donner une vision cohérente et globale à l'action du secteur pour la période 2016 - 2017, en contribuant à améliorer la protection physique, légale et matérielle des populations civiles dans les régions concernées. Ce document a pour objectif de définir les axes prioritaires du groupe de travail, notamment en matière de monitoring, analyse et partage de l'information, coordination, plaidoyer, renforcement des systèmes et renforcement de capacités. Il sera revu et réajusté de manière périodique afin de l'adapter aux évolutions de la situation. Cette stratégie est complétée par les stratégies des sous-groupes nationaux de violences basées sur le genre (VBG) et de protection de l'enfance qui mettent un accent particulier sur la prévention et la réponse face aux violences sexuelles et basées sur le genre et sur des mesures spécifiques de protection en faveur des enfants. Enfin, les plans de travail développés par les groupes régionaux de protection constituent, quant à eux, les outils pour l'opérationnalisation de la stratégie de protection.

## 2. Contexte

Depuis plusieurs années, le Cameroun a connu une série d'urgences humanitaires à l'Est du pays et dans la région de l'Extrême Nord, étroitement liées aux conflits et à l'instabilité dans les pays voisins, notamment en République Centrafricaine et au Nigeria, donnant une dynamique régionale à l'origine de l'afflux de réfugiés – actuellement au nombre de 346,278 – et au déplacement de la population civile au Cameroun. Cette dynamique nécessite que des réponses humanitaires soient trouvées dans un cadre régional, par exemple avec la mise en place d'accords tripartites sur le rapatriement volontaire. Un accent particulier sur le renforcement institutionnel sera également nécessaire, y compris en faveur de la ratification de la Convention de Kampala, pour aider les autorités nationales à gérer une situation de vaste déplacement interne comme celle qui prévaut actuellement dans l'Extrême-Nord.

En effet, à partir de 2014, l'Extrême-Nord a été fortement touché par la régionalisation du conflit avec Boko Haram au Nigeria voisin. D'abord terre d'accueil pour les réfugiés nigériens qui s'étaient installés dans les zones frontalières, la région est désormais en proie à une forte insécurité, dont les effets se font sentir sur l'ensemble des populations présentes dans la zone. Avec la mise en place de la force multinationale, Boko Haram s'est davantage engagé dans une guerre asymétrique et a ainsi commis de nombreux attentats, attaques contre les populations civiles, enlèvements et incursions qui ont déstabilisé la région, disloqué son tissu socio-économique et perturbé des services étatiques déjà faibles. Les violences sexuelles et basées sur le genre, dont le viol, les agressions sexuelles, les violences physiques de toutes sortes, les violences économiques ou psychologiques, continuent d'être les principales menaces qui pèsent sur la sécurité des populations et en particulier les femmes et les enfants. Les personnes déplacées par le conflit – que ce soit les réfugiés ou les populations locales – sont aussi confrontées à la séparation familiale, à l'insécurité et à des conditions de vie difficiles dans les zones de déplacement. La population de déplacés<sup>1</sup> a été estimée à 190 591 personnes, dont 158 190 personnes dans 5 départements<sup>2</sup> de la région de l'Extrême-Nord déplacées à cause des exactions de la secte Boko Haram sur le territoire camerounais, ce qui rend encore plus vulnérables certaines catégories de population (personnes âgées, femmes isolées ou chefs de familles, enfants non-accompagnés et séparés). La liberté de mouvement des populations est limitée à cause de l'insécurité et de la militarisation de la région, avec des risques de détention arbitraire sur la base de simples soupçons de complicité avec Boko Haram.

Les enfants sont affectés par des problèmes de protection spécifiques tels que : la détresse psychosociale, la séparation familiale, l'association à des groupes armés et la détention arbitraire, l'exposition à des mines et autres engins explosifs, mais aussi par des problèmes de protection déjà caractéristiques de la région et exacerbés par la crise que sont

---

<sup>1</sup> Les statistiques des réfugiés hors camps et des déplacés sont tirées du profilage conduit par l'OIM en avril 2016

<sup>2</sup> Logone et Chari, Mayo Tsanaga, Mayo Sava, Mayo Danai, Mayo Kani

l'exploitation économique des enfants, le faible taux d'enregistrement des naissances, les violences basées sur le genre notamment le mariage d'enfants et les violences sexuelles, etc.

Au mois de juillet 2015, après les attentats de Maroua, le Gouvernement Camerounais a procédé à des opérations qui ont conduit à la fermeture de certaines écoles coraniques et à l'arrestation de plusieurs personnes dont des enfants suspectés d'être associés à Boko Haram. Des enfants confiés aux maîtres coraniques ont été déplacés et séparés de leurs familles. Ceux soupçonnés d'être associés à Boko Haram sont régulièrement conduits devant les juridictions. Depuis lors, ce climat de suspicion fragilise d'avantage la situation des femmes et des enfants les plus vulnérables et impacte négativement la solidarité communautaire.

Du fait de cette situation, un vaste déplacement interne de population s'est produit et représente aujourd'hui un défi humanitaire majeur, dont l'ampleur, en termes de déplacement et de complexité opérationnelle, dépasse la crise des réfugiés nigériens. Les départements touchés par ce déplacement sont le Logone et Chari (110.265), le Mayo-Sava (33.813), Mayo-Tsanaga (23.211), Mayo-Danay (19.434), Diamare (3.610) et Mayo-Kani (258). Le déplacement est en général stable mais dans certains villages, il y a des mouvements pendulaires avec la population déplacée qui préfère passer la nuit dans les champs afin de ne pas être exposée aux éventuelles attaques de Boko Haram. Les mouvements de déplacement n'ont pas une cause endogène au Cameroun, telle que le conflit intercommunautaire ou la violation des droits humains de la part d'entités étatiques : en effet, il est estimé que 83% des DI ont été déplacés à cause des activités insurrectionnelles de BH et environ 17% par les inondations qui ont récemment affectée l'Extrême Nord. De ce fait, la localisation du déplacement interne se trouve dans les départements à la frontière avec le Nigeria, vers l'intérieur des ceux-ci et décalée par rapport à la frontière même qui reste très poreuse aux infiltrations de Boko Haram.

Quelque 70% de la population déplacée vit dans familles d'accueil, alors que 16% est abritée dans des sites spontanés, 10% sont en location, 3% dans des abris collectifs et 2% en plein air. Du fait de l'affinité ethnique des DI avec la population hôte, il n'y a pas un environnement hostile vis-à-vis de la population déplacée. Les autorités régionales œuvrent activement afin de répondre à cette urgence humanitaire mais manquent souvent de l'expertise spécifique nécessaire et des ressources matérielles et humaines. La capacité d'absorption locale est limitée et le déplacement a aggravée les problèmes liés au sous-développement, particulièrement en termes d'accès aux structures sociales et soins de santé. Ceci est particulièrement vrai en Logone et Chari dont 46% de la population est représentée par des DI. Le déplacement interne a augmenté de quelque 12% (21.621 personnes) entre janvier et avril 2016. Avec l'amélioration relative de la situation sécuritaire des mouvements de retour s'amorcent surtout en Logone et Chari.

La communauté humanitaire devra prendre la mesure d'une crise grave mais peu médiatisée pour laquelle davantage des ressources sont nécessaires. L'internalisation de la Convention de Kampala permettra la création d'instruments juridiques de droit interne et structures institutionnelles dédiées, de nature à répondre à la problématique humanitaire occasionnée par le déplacement interne.

Le déplacement de population a exacerbé la pauvreté chronique de l'Extrême Nord et mis à mal les mécanismes traditionnels de cohésion sociale. Des politiques de protection et de relèvement précoce coordonnées et innovantes s'avèrent donc nécessaires afin d'intervenir sur les causes des tensions entre les DI et la population hôte. Ces politiques impliqueront notamment la mise en œuvre des mesures de relèvement économique et social au niveau individuel et communautaire qui puissent renforcer la résilience de DI et résoudre d'une façon efficace les problèmes de cohésion sociale. Ceci permettrait aux DI d'attendre un certain niveau d'autosuffisance en attendant que les conditions soient réunies pour le retour des déplacés dans leurs zones d'origine, ce qui reste la solution durable de choix.

Le monitoring de protection a mis en exergue le fait que les DI sont plus vulnérables aux incidents de protection que la population hôte et restent souvent exposés aux incursions de Boko Haram en territoire camerounais.

L'accès aux populations déplacées, hôtes et réfugiées hors camp reste entravé par une situation sécuritaire toujours instable et caractérisée par des violations graves des droits de l'homme, dont les groupes armés sont pour la plupart responsables. Cela limite la capacité d'intervention de la communauté humanitaire.

A cet égard, l'importance d'une coopération ponctuelle de nature civile et militaire reste fondamentale afin de sécuriser les zones affectées par la présence de Boko Haram et permettre l'accès humanitaire.

Si les réfugiés, pour leur part, sont toujours reçus et enregistrés au camp de Minawao, l'espace de protection et l'accès à l'asile des réfugiés nigériens ont rétréci du fait de l'insécurité. Les conditions de vie restent difficiles au camp et l'accès aux services insuffisant, ce qui a un impact particulier sur la protection des personnes vulnérables. Par ailleurs, depuis juillet 2015, les autorités camerounaises ont invoqué des raisons de sûreté d'État pour procéder à des renvois au Nigeria de ressortissants nigériens vivant dans les zones frontalières (y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés) sans que le caractère volontaire de ces retours ait pu être vérifié. En même temps, il existe une volonté politique de la part des autorités camerounaises et nigérianes d'accélérer le processus de rapatriement, bien que l'ensemble des conditions pour un retour dans la sécurité et la dignité ne soient pas encore réunies. Au 31 mars 2016, la région accueille 56.803 réfugiés dans le camp de Minawao, en plus d'environ 8,108 réfugiés non-enregistrés vivant en dehors du camp. Dans cette situation d'instabilité, les enfants et les femmes constituent les personnes les plus vulnérables et méritent une attention particulière. En effet, les statistiques démontrent que 53,1% de la population réfugiée est constituée de femmes et de filles. Par ailleurs, 57% des réfugiés et 56% des déplacés internes sont des enfants des deux sexes.

Une telle situation pose des *challenges* opérationnels et institutionnels complexes auxquels la communauté humanitaire et le gouvernement camerounais devront répondre en mobilisant, d'une façon synergétique, les moyens dont ils disposent. Une réponse humanitaire inter-agence, associant pleinement les autorités nationales et locales, sera nécessaire pour aboutir à des résultats conséquents et durables. En outre, une capacité de réponse d'urgence inter-agence devra également être créée afin de pouvoir faire face à des situations d'urgence humanitaire qui pourraient continuer à se produire dans l'Extrême Nord du pays.

Dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, l'instabilité de la République Centrafricaine limitrophe a une forte incidence sur la sécurité et la protection des populations, même si un début de stabilisation graduelle s'amorce en RCA depuis les élections de 2015, ouvrant à l'avenir des perspectives de retour. Dans ces régions, 259,145 réfugiés centrafricains ont été accueillis au 31 mars 2016 dans environ 300 villages hôtes et 7 sites aménagés. Une partie de ces réfugiés – environ 100,000 – est originaire du Nord-Ouest de la RCA et est arrivée entre 2004 et 2007. Le reste est arrivé depuis la dernière grande crise centrafricaine à partir de janvier 2014, dont certains vivent désormais dans les sites aménagés ou parmi les populations locales. Si les populations hôtes qui ont accueilli ces réfugiés font preuve d'une grande générosité, elles n'en ont pas moins été affectées par l'arrivée massive de cette population réfugiée avec qui elles partagent certains des risques de protection et des vulnérabilités, ainsi qu'un accès insuffisant aux services de base et à la documentation. Du fait de leur vulnérabilité accrue, de la faible autonomisation sur le plan économique et social et de la culture patriarcale traditionnelle, les femmes et les filles restent les premières victimes de violences sexuelles et basées sur le genre et d'autres violations de leurs droits fondamentaux, y compris la discrimination. Les enfants en général sont eux aussi exposés à de multiples risques de protection, comme la séparation familiale, le mariage précoce, le travail des enfants, la violence, l'exploitation ou l'abus sexuel. Enfin, les questions liées au partage des ressources et la gestion des conflits agro-pastoraux sont également des enjeux de protection dans cette zone.

Cette situation de crise s'ajoute à celle, plus ancienne, des réfugiés et demandeurs d'asile vivant en milieu urbain, principalement à Yaoundé et Douala. Ces réfugiés et demandeurs d'asile, au nombre de 21 842 ont, pour leur part, des besoins spécifiques de protection, liés notamment à leurs difficultés d'intégration socio-économique, étant frappés, tout comme la population générale, de chômage, de pauvreté et d'un accès réduit aux services, au travail et au logement. Si la majorité de la population urbaine camerounaise fait face à ces défis, ces difficultés sont d'autant plus aiguës chez les réfugiés à cause de leur vulnérabilité provoquée par le déplacement, la non-reconnaissance occasionnelle de leurs documents d'identité, l'absence de certains documents d'état civil, par la discrimination et l'exploitation dont ils souffrent, notamment dans le monde du travail.

Enfin, il existe un nombre significatif de personnes – estimées à environ 60.000 selon l'enquête faite par une mission conjointe de l'ONU en 2012-13 – qui sont à risque d'apatridie et qui résident principalement dans la péninsule de Bakassi. Les dispositions de l'Accord de Greentree (2006) avaient en effet permis aux Nigériens vivant à Bakassi d'échapper pendant 5 ans à la législation applicable aux étrangers. Depuis la fin de ce moratoire, les autorités camerounaises ne se sont pas encore prononcées sur la manière dont les populations nigérianes vivant à Bakassi seront

régularisées. Par ailleurs, l'enquête de 2012-2013 a indiqué que le taux d'enregistrement de naissances des enfants est faible dans cette zone, ce qui rend ces populations encore plus exposées aux risques d'apatridie.

### 3. Principes directeurs

#### a. *Espaces et accès humanitaires*

La responsabilité incombe au gouvernement camerounais de faciliter l'accès et l'assistance humanitaire aux populations concernées et de protéger les acteurs humanitaires. Celles-ci apportent l'assistance conformément au droit humanitaire international et aux principes humanitaires et s'assurent que les populations affectées reçoivent l'assistance à laquelle elles ont droit.

#### b. *Redevabilité vis-à-vis des populations affectées*

Les acteurs et organisations humanitaires sont tenus de rendre des comptes aux populations affectées et doivent fonder leurs interventions sur des approches participatives et une communication claire et transparente qui permettent aux communautés d'avoir un rôle actif dans les décisions les concernant. Cette participation doit prendre en compte la diversité des populations, y compris les femmes, adolescents les enfants et les personnes âgées, ainsi que d'autres personnes ayant des besoins spécifiques. Il s'agit pour l'essentiel de considérer, dans les interventions, les populations réfugiées, déplacées et hôtes comme des détenteurs de droits, pleinement impliqués dans les processus décisionnels et non des simples bénéficiaires.

#### c. *Centralité de la protection dans la planification et programmation*

L'intégration d'une perspective de protection dans les activités des acteurs humanitaires sera poursuivie comme une priorité transversale tout au long de la mise en œuvre de cette stratégie. Ceci représente une obligation aussi bien éthique qu'opérationnelle pour toutes les entités engagées dans l'effort humanitaire afin que celui-ci puisse pleinement atteindre ces objectifs tout en minimisant les risques de protection.

Les intervenants humanitaires doivent donc s'assurer que leurs interventions se font de manière à réduire ou à prévenir les risques de protection et qu'elles ne créent pas de risques supplémentaires pour les populations (*principe « ne pas nuire »*). Les interventions doivent prendre en compte les relations intercommunautaires pour ne pas créer de tensions entre différentes communautés. Une attention particulière doit aussi être portée sur les groupes vulnérables pour identifier et répondre à leurs besoins spécifiques. Le GTP et le HCT s'assureront que la protection de toutes les populations affectées ou à risque soient intégrées à la prise de décisions et à l'action humanitaire, y compris dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, des activités immédiates visant à sauver des vies humaines tout au long de la réponse humanitaire.

Afin d'intégrer les principes de protection dans la mise en place des activités humanitaires, des efforts considérables seront consentis en termes de formation à l'intention des humanitaires n'ayant pas un *background* de protection et désireux d'apprendre les éléments de bases de celle-ci. Ces cours de formation débiteront à partir du mois de septembre 2016 et auront pour cible, outre le personnel susmentionné, les autorités des structures administratives régionales et préfectorales impliquées dans les activités en faveur des réfugiés et des déplacés.

Des efforts seront également consentis pour vulgariser les Principes Directeurs sur le déplacement internes et ce aussi bien au niveau des autorités nationales, locales et coutumières que des humanitaires qui œuvrent pour assister les DI.

A cette fin, des séminaires participatifs seront organisés dans l'Extrême Nord.

Dans le même sens, le recours à la méthodologie AGDM (intégration de l'approche genre, âge et diversité) sera systématisé en ce qui concerne tous les groupes vulnérables à risque, et ce afin de permettre la participation active des groupes cibles à la planification des activités de protection à leur intention.

#### d. *Egalité et non-discrimination dans le contexte d'une action humanitaire neutre*

La réponse globale sera ancrée dans une approche inclusive qui prend en compte toutes les populations affectées dans leur spécificité. Les interventions humanitaires visent à protéger et à assister ces populations par les crises au Cameroun - quelles qu'elles soient - sans discrimination et de manière impartiale, neutre et indépendante.



## 4. Population cible

<i>Population totale</i>	<b>Total</b>
Réfugiés (ensemble du pays)*	346,278
<i>dont Nigériens à l'Extrême-Nord*</i>	69,911
<i>dont Centrafricains à l'Est, au Nord et Dans l'Adamaoua*</i>	259,145
Déplacés**	190,561
Déplacés retournés**	39,833
Rapatrés	52
Personnes à risque d'apatridie	60,000
Population hôte***	552,900

\*Source : Données enregistrement UNHCR, 31 mars 2016, sauf pour 8108 réfugiés hors-camp, issu du profilage OIM

\*\*Source : Profilage OIM avril 2016

\*\*\*Source : HRP Cameroun 2016 : Secteur Protection

**Cible intermédiaire :** Dans une optique d'efficacité et de pérennité des initiatives mises en œuvre, la stratégie du secteur de protection s'appuie sur une approche communautaire, en impliquant directement les communautés elles-mêmes et en renforçant leurs capacités et mécanismes existants de protection. Elle passe nécessairement par le renforcement des acteurs locaux – autorités, leaders communautaires et société civile, fournisseurs de services aux communautés qui constituent, au-delà des populations, la cible privilégiée du secteur.

## 5. Analyse des principaux risques de protection

Cette section analyse les principaux risques de protection identifiés selon les zones opérationnelles de l'Extrême-Nord et des régions de l'Est, l'Adamaoua et du le Nord, et présente certaines des actions prioritaires. Le tableau complet des actions prioritaires, incluant celles qui couvrent l'ensemble des risques et qui ne sont pas répétées ici, se trouve à la section VII.

### *Introduction*

#### *a. La situation à l'Extrême-Nord*

En complément de l'action des autorités étatiques qui restent les maîtres d'ouvrage de la protection au niveau national, la communauté humanitaire déploiera dans les zones critiques de l'Extrême Nord affectées par le déplacement interne et par la présence de mouvements de populations, y compris des demandeurs d'asile, notamment Logone et Chari, Mayo-Sava et Mayo-Tsanaga, un système de monitoring individuel de protection qui prendra en compte également les problématiques relatives à la protection de l'enfance et les VBG.

Le dispositif de monitoring sera basé sur des technologies avancées et viables dans le contexte opérationnel de l'Extrême Nord. Ceci comportera la création d'une base de données permettant la désagrégation de l'information collectée ainsi que son analyse. L'information sera partagée avec la communauté humanitaire et les autorités sous forme de rapports hebdomadaires et mensuels assortis d'une cartographie et infographie permettant la visualisation rapide de la situation humanitaire.

Les Comités Mixtes nouvellement créés (autorités régionales et préfectorales/UNHCR) pourront compléter les activités de monitoring grâce à leur mobilité et capacité de documentation/investigation des incidents rapportés. Ces comités seront partie intégrante du mécanisme de référencement incorporé au sein du système de monitoring de protection afin de résoudre directement, grâce à la présence des autorités, les problèmes de nature juridique et relatifs au respect des lois nationales dont le non-respect a occasionné les incidents de protection. Du fait du déploiement de moniteurs dans des zones frontalières clés, le monitoring de protection pourra également remplir, comme détaillé ci-dessous (cf. section: refoulement et limitation de l'accès au territoire), une fonction de monitoring des frontières. Il sera également

crucial de pouvoir établir un système de suivi des mouvements des populations qui permettra de mieux appréhender les dynamiques du déplacement interne et de retour dans l'Extrême Nord et ses causes.

Le mécanisme de référencement comportera également une capacité de réponse médicale pour le VBG (kits PEP) ainsi que de réhabilitation/protection psycho-sociale que les autorités et les agences ayant des capacités opérationnelles dans ces deux domaines prendront en charge.

#### *b. La situation dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et au Nord*

S'agissant des régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, l'analyse s'articule autour de la promotion de l'autosuffisance et l'intégration aux services nationaux, la coexistence pacifique, la recherche de solutions durables pour les réfugiés, ainsi que le renforcement des capacités des autorités camerounaises et des acteurs locaux. Les acteurs de protection maintiendront une capacité de monitoring de protection et de renforcement des mécanismes de référence, y compris pour les VBG, tout en soutenant de plus en plus les efforts des structures décentralisées de l'Etat (MINAS, MINPROFF etc.) et de l'administration locale dans la prévention et la réponse face aux problématiques de protection.

Par ailleurs, une stratégie de coexistence pacifique et de mobilisation communautaire sera développée afin de prendre en compte ces questions et de contribuer à la prévention de conflits. Un accent sera également mis sur un agenda de plaidoyer pour la protection.

Enfin, quelle que soit la zone d'opération (Extrême-Nord ou Est), une capacité de gestion de l'information au sein de chaque groupe/sous-groupe de travail sera renforcée pour que celle-ci soit partagée et analysée à des fins opérationnelles et de plaidoyer avec les acteurs concernés.

### **Analyse des principaux risques de protection les plus récurrents**

#### *i. Refoulement des réfugiés et limitation de leur accès au territoire*

##### *a) La situation à l'Extrême-Nord*

Le débordement du conflit avec Boko Haram au Nigeria voisin a considérablement réduit l'accès aux zones frontalières où s'étaient à l'origine établis la plupart des réfugiés nigériens. À partir d'avril 2015, la dégradation de la situation sécuritaire a poussé les autorités à prendre des mesures restrictives notamment la fermeture de la frontière, les arrestations de ressortissants nigériens vivant en dehors du camp et l'organisation de convois de reconduite à la frontière. Ces convois se sont poursuivis sans qu'il y ait un mécanisme de monitoring ou de vérification du caractère volontaire des retours. On estime, par exemple, que 65,000 personnes ont été renvoyées au Nigeria entre janvier au mars 2016, après les informations communiquées au HCR par les autorités locales. Si le rythme des retours semble avoir nettement diminué depuis mars 2016, cette situation et l'absence d'un monitoring régulier des frontières créent des risques importants de retours forcés et de refus d'accès au territoire des demandeurs d'asile nigériens vivant dans cette région. Par ailleurs, le fait que l'enregistrement des demandeurs d'asile ne se fait qu'au centre de transit ne facilite pas l'accès à l'asile, les demandeurs étant obligés parfois de parcourir des longues distances pour y accéder.

Le renforcement des capacités de monitoring de protection rendra possible de mieux estimer et suivre au niveau de la frontière orientale de l'Extrême Nord du Cameroun, les mouvements d'entrée en provenance du Nigeria de demandeurs d'asile et migrants, ainsi que les opérations de reconduite à la frontière avec le Nigeria menées par les autorités camerounaises. A cette fin, des moniteurs continueront à être positionnées dans les localités frontalières clés de Fotokol, Mora et Mokolo. Conformément aux dispositions du droit international et de l'article 35 de la Convention de 1951, le HCR veillera à ce que l'application des lois relatives à l'ordre public et à la sûreté nationale ne compromette pas l'accès à l'asile et ne donne pas lieu à des incidents de refoulement injustifiés.

##### *b) La situation dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et au Nord*

Si à l'Est les risques de refoulement ou de refus d'accès au territoire sont limités, des incidents ont tout de même été signalés en juin 2015, touchant 48 personnes. Ce risque semble notamment liés aux aléas de la situation sécuritaire en RCA voisine, qui pousse ponctuellement la police aux frontières à ne pas admettre des centrafricains souhaitant demander l'asile en territoire camerounais. Toutefois, le monitoring des frontières permet en général d'identifier ces incidents et d'intervenir auprès des autorités compétentes.

### *c) Priorités pour la réponse*

- Renforcer le dispositif de monitoring des frontières dans l'Extrême-Nord
- Assurer une analyse et un partage des informations issues du monitoring
- Faire des actions de plaidoyer spécifiques sur le non-refoulement et l'accès au territoire
- Soutenir la mise en place de la Commission Nationale chargée des Réfugiés afin de responsabiliser davantage l'Etat camerounais dans la protection des réfugiés.

## **ii. Attaques contre les populations civiles à l'Extrême-Nord**

### *a) La situation à l'Extrême-Nord*

D'après les chiffres officiels, près de 1.168 Camerounais dont 1.098 civils ont été tués depuis le début de la crise à l'Extrême-Nord en 2013. Dans cette guerre asymétrique menée par les forces en présence, les populations civiles restent malheureusement les plus exposées à l'insécurité et aux atteintes graves de leurs droits fondamentaux, leur sécurité et leur bien-être psychosocial. Boko Haram a commis de nombreux attentats-suicides, des attaques meurtrières contre les populations civiles, des pillages et des incursions répétées, provoquant de grands déplacements de population. Des enlèvements d'hommes, de garçons, de femmes et de filles sont signalés, ces premiers étant tués ou enrôlés de force pour servir de kamikazes, ces dernières souvent contraintes à servir d'esclaves sexuelles pour les combattants, à être mariées de force ou à commettre des attentats. A titre d'exemple dans la région de l'Extrême nord, 914 incidents de protection ont pu être documentés de septembre à décembre 2015 par l'équipe des moniteurs de protection, dont 48 % représentaient des violations du droit à la propriété (incendies, vol/pillage, extorsion de biens), 39% les violations du droit à la vie et intégrité physique (meurtres, coups et blessures, menace), le reste étant constitué de violations du droit à la liberté (arrestations arbitraires, enlèvements, détention illégale), d'atteintes à l'unité familiale et de violences sexuelles. Par ailleurs, la question de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard de certaines victimes d'exactions de Boko Haram est un facteur de risque supplémentaire : les victimes d'enlèvements ou d'enrôlement forcé peuvent faire l'objet d'ostracisme, une fois qu'elles réintègrent leur communauté, nécessitant des mesures de suivi spécifique pour ces personnes.

### *b) Priorités pour la réponse*

- Renforcer le dispositif de monitoring de protection dans l'Extrême-Nord
- Coordonner et améliorer la qualité/précision/pertinence des activités de profilage des déplacés et réfugiés hors camp
- Assurer une analyse et un partage systématiques des tendances de protection issues du monitoring, y compris dans le cadre de la coordination civilo-militaire
- Mettre sur pied une cellule multi fonctionnelle de réponse d'urgence pour les violations de droits de l'homme
- Faire des actions de plaidoyer spécifiques auprès des autorités sur les questions clés de protection identifiées lors du monitoring.
- Appuyer les efforts des autorités pour la création de cellules VBG au sein de la police nationale, de la gendarmerie et des instances judiciaires, et ce au niveau de chaque département.

## **iii. Violences sexuelles et basées sur le genre**

### *a) L'Extrême-Nord et dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

L'état des lieux des violences sexuelles et sexistes à la fin de l'année 2015 a relevé plusieurs types de violence et de types d'incidents enregistrés dont les plus récurrents sont : violences psychologiques et émotionnelles (y compris la violence conjugale), déni de ressources, d'opportunités ou de services, agression physique, agressions sexuelles, exploitation sexuelle et viol. Certains réfugiés et particulièrement les femmes ont subi des atrocités, des tortures ou ont été victimes ou témoins de violations graves des droits de l'homme à cause de leur statut de femme ou d'enfant. En 2015, il y a eu 965 cas de VBG signalés pour la population réfugiée. Pour les populations déplacées internes à l'Extrême Nord, le nombre de cas signalés s'est établi à 426. Les données pour la population hôte ne sont pas connues.

Les statistiques de 2015 indiquent que parmi les cas connus de survivantes SGBV réfugiées, 97% sont des femmes et filles. Il est à noter que dans les régions de l'Extrême-Nord ainsi que à l'Est, l'Adamaoua et au Nord des traditions culturelles telles que la polygamie et le mariage précoce qui favorisent l'assujettissement des femmes dans tous les aspects de la vie sociale continuent à se perpétuer. Le déplacement aggrave encore ces situations des filles et leurs familles auront recours à des mécanismes néfastes tels que mariage précoce et autres abus sexuels. En outre, l'accès inégal aux ressources pour les femmes les met souvent dans une position de dépendance à l'égard de leurs conjoints et des raisons socio-économiques encouragent la perpétuation de la pratique néfaste du mariage précoce. L'accès limité à l'éducation contribue à l'ignorance autour des droits des femmes, de l'égalité et des pesanteurs culturelles hostiles à l'égalité de genre.

Pour faire face aux violences basées sur le genre, les partenaires humanitaires en collaboration avec les autorités nationales ont entrepris plusieurs actions visant la protection des femmes et filles vulnérables ainsi qu'une assistance holistique aux femmes et filles réfugiées, déplacées et celles des communautés d'accueil survivantes des violences basées sur le genre notamment à travers une assistance multisectorielle et intégrée (appui psychosocial et orientation médicale et légale intégrant la réhabilitation économique des survivantes).

Malgré les initiatives et stratégie déjà en places pour faire face aux violences basées sur le genre, il faudra tout de même reconnaître que ces initiatives sont encore insuffisantes au regard de la forte demande, des moyens matériels et humains souvent limités (travailleurs sociaux, psychologues, médecins du Ministère de tutelle) et du vaste champ des opérations humanitaires. L'insuffisance d'acteurs spécialisés dans la lutte contre les violences basées sur le genre et de partenaires locaux actifs dans la prévention et la réponse à la VBG n'a en effet pas encore permis de mettre en place des mécanismes de réponse adéquats. L'absence des mécanismes de référence renforcés et l'indisponibilité de certains prestataires de services, notamment pour les populations déplacées internes, dans les communautés hôtes, ainsi que pour les réfugiés qui résident hors des sites à l'Est et dans l'Adamaoua, ont un impact négatif sur l'accès aux services pour les survivants de VBG. L'éloignement des forces de l'ordre et des structures judiciaires dans beaucoup de localités et les lacunes dans leur formation limitent l'accès à la justice et la sécurité des victimes et contribuent à un climat d'impunité. En plus, la présence accrue des forces et groupes armés constitue un facteur de risque supplémentaire dans la région de l'Extrême-Nord. En générale, il existe un faible niveau d'information des populations affectées sur la disponibilité des services et assistance. Les mécanismes de surveillance et de rapportage sur les violations des droits, en particulier pour les violations graves, y compris violences sexuelles et basées sur le genre, contre les femmes et les enfants, sont limités.

#### *b) Priorités pour la réponse*

- Renforcer et harmoniser les SOPs, systèmes de référence VBG pour une prise en charge multisectorielle des survivances de violences basées sur le genre, y compris services ciblant spécifiquement les hommes et les garçons ;
- Mettre en place un mécanisme de gestion des connaissances comprenant la collecte des données à travers la mise en place de GBV IMS et la documentation des bonnes pratiques en vue de renforcer la réponse multisectorielle de protection ;
- Améliorer l'interaction et la complémentarité entre les acteurs du sous-secteur ;
- Appuyer les actions de plaidoyer à l'endroit des autorités politiques, administratives, traditionnelles et religieuses afin d'avoir leur implication et leur adhésion dans la lutte contre les VBG, et les activités/campagnes de sensibilisation à l'endroit des communautés sur les VBG et les services de prévention/prise en charge ;
- Renforcer les capacités des prestataires de services et des structures et ONG locales spécialisés dans la prévention et la réponse aux VBG à travers des formations sur la prise en charge, le respect de l'éthique, y inclus la prise en charge spécialisée des hommes et des enfants ainsi que la documentation de ces cas à travers le VBGIMS.
- Impliquer les populations vulnérables, dans leur propre protection en les informant de leur droit d'être protégés et en leur donnant les moyens d'éviter les risques et d'y faire face.

- Soutenir les actions de réhabilitation et d'autonomisation des survivants de VBG
- Poursuivre l'identification des lacunes en termes de services spécialisés et définir un agenda de plaidoyer en vue de les combler, notamment renforcer les capacités du personnel judiciaire à travers des formations sur les lois et la procédure et les formations du personnel de police judiciaire à l'utilisation du certificat médical, à la gestion des preuves et en général à la conduite des enquêtes préliminaires sur les violences sexuelles et favoriser le recrutement de plus de femmes dans l'administration judiciaire.
- Poursuivre en collaboration avec les ministères de tutelle les besoins en formation et former le personnel gouvernemental
- Plaidoyer pour la création des unités spéciales de protection dans les commissariats et structures de Police et gendarmerie afin d'y former des points focaux violences sexuelles et protection des enfants.

**iv. *Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence***

Les trois principes suivants doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance dans l'ensemble des zones d'opération :

**Assurer un environnement protecteur aux enfants**

- Assurer un environnement protecteur aux filles et garçons affectés par les crises humanitaires. À cette fin on considère huit facteurs cruciaux pour une protection efficace qui, agissant isolément ou conjointement, renforcent la protection des enfants et réduisent leur vulnérabilité.
- Engagement des autorités nationales et régionales à réaliser le droit à la protection: Facilitation des interventions des acteurs de protection de l'enfance conformément aux standards internationaux, ressources budgétaires appropriées alloués aux structures étatiques de protection de l'enfance;
- Mise en œuvre des lois nationales et instruments internationaux ratifiés par l'Etat camerounais: application cohérente et responsabilisation;
- Traditions, coutumes, comportements, attitudes et pratiques: normes et traditions sociales condamnant les pratiques nuisibles et encourageant les pratiques protectrices;
- Débat ouvert associant les médias et les organisations communautaires œuvrant en faveur de la protection de l'enfant: le silence étant un obstacle majeur, il convient d'encourager les pratiques positives et d'assurer la participation des enfants et des familles.
- Compétences pratiques, connaissances et participation des enfants: impliquer les enfants, garçons et filles, dans leur propre protection en les informant de leur droit d'être protégés et en leur donnant les moyens d'éviter les risques et d'y faire face.
- Capacités des personnes en contact avec les enfants: veiller à ce que les familles d'accueil, les familles d'origine, les communautés, les enseignants et les membres des services de santé, des services sociaux et de la police aient les connaissances, la motivation et l'appui nécessaires pour protéger les enfants.
- Services de base et services ciblés: apporter à tous les enfants les services sociaux, les soins de santé et l'enseignement de base adaptés à la crise humanitaire et à leur situation actuelle de vie, sans discrimination, ainsi que des services ciblés visant à prévenir la violence et l'exploitation et à apporter une prise en charge, un appui et une aide à la réinsertion dans les situations de violence, de mauvais traitements et de séparation.

- Suivi et contrôle: systèmes de contrôle efficaces tels que la collecte de données et le suivi des tendances et des mesures prises.



Centre de transit de Gourounguel  
Ph. UNHCR/K. KALUMIYA

### **Intérêt supérieur de l'enfant**

Toutes les mesures touchant les enfants doivent être prises conformément au principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce principe s'applique à tous les enfants et on le retrouve à l'article 3 de la CDE. Chaque jour, le personnel des institutions publiques ou privées de protection de l'enfant, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs rencontrent des situations au cours desquelles les décisions relatives aux enfants à titre individuel doivent être guidées par le principe de l'intérêt supérieur. Ces décisions peuvent comporter un dispositif de prise en charge alternative pour un enfant suspecté d'être associé aux groupes armés, un enfant non accompagné ou séparé, l'évaluation des besoins de protection de l'enfant exposé à des risques, ou l'identification d'une solution durable pour un enfant séparé. Ces décisions auront un impact à long terme pour l'enfant à titre individuel et par conséquent ne doivent pas être prises à la légère. Des procédures et garanties doivent être mises en place pour veiller à ce que le principe de l'intérêt supérieur soit dûment appliqué à la situation individuelle de l'enfant. Veiller à ce que l'enfant puisse exprimer sa propre opinion sur le processus est une garantie primordiale de celui-ci.

### **Participation de l'enfant**

Le principe de participation de l'enfant se retrouve à l'article 12 de la CDE, qui vise à promouvoir le respect des opinions de tous les enfants, quel que soit leur âge, dans la famille, à l'école, au sein de la communauté et dans les procédures administratives et judiciaires. Pour que les enfants soient capables d'exprimer leurs opinions, il faut que les adultes leur fournissent la possibilité de le faire. Autrement dit, l'article 12 impose l'obligation aux adultes, en leur qualité de parents, de spécialistes, de politiques, de garantir que les enfants soient mis en mesure de donner leurs avis sur tous les sujets appropriés et encouragés en ce sens.

### *a) Situation à l'Extrême-Nord*

Dans l'Extrême-Nord, des milliers d'enfants en rupture familiale et en détresse psychosociale se sont déplacés suite au conflit armé provoqué par Boko Haram, en plus des enfants réfugiés qui ont fui le conflit armé au Nigéria. Sur le nombre total de déplacés internes, de plus de 190,000 personnes selon le DTM d'avril 2016, les enfants représentent plus de 61% de la population ; chez les réfugiés, ils représentent 57% de la population. Par ailleurs, au 31 mars 2016, un total de 1382 enfants non-accompagnés (340 ENA) et enfants séparés (1031 ES) ont été identifiés et enregistrés à camp du Minawao. Dans l'Extrême Nord, seulement 12 % de la population actuelle a été déplacée en 2016 alors que 45% a été déplacée en 2015, 33% en 2014 et 10% avant 2014. La majorité des enfants non accompagnés et séparés l'ont été il y a plus d'un an et sont aujourd'hui dans des familles d'accueil spontanées (déplacées internes ou de la communauté hôte). Un des axes prioritaires d'intervention du secteur protection de l'enfant est d'identifier les ENA et ES les plus à risque particulièrement dans les zones difficilement accessibles, d'évaluer et soutenir les familles d'accueil spontanées dans lesquelles ils se trouvent et de renforcer les mécanismes de rétablissement des liens familiaux à l'intérieur du pays.

Ces enfants font face à des risques multiples: exploitation, travail forcé, enlèvement, association aux groupes armés au sein des communautés hôtes, voire enrôlement forcé, détention arbitraire, mariage précoce, abus et violence sexuelle, difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation ainsi que le non-enregistrement de leur naissance. Les structures et services existants au niveau gouvernemental et communautaire dans les zones où vit la majorité de réfugiés et la population déplacée interne manquent de capacité suffisante pour identifier, analyser et répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant à risque. La fermeture des établissements scolaires à l'Extrême Nord, lieu de protection et d'éducation des enfants, est un facteur qui a aggravé la situation de risque des enfants déplacés. Des centres sociaux sont aussi fermés ou délocalisés. Les acteurs locaux et les autorités gouvernementales engagées dans la protection de l'enfance ne disposent pas de ressources humaines et matérielles suffisantes dans les zones affectées par les crises et nécessitent un renforcement de leur expertise technique. Enfin, le renforcement d'un système harmonisé de collecte et de gestion des dossiers pour les enfants à risque s'avère aussi indispensable pour un meilleur partage des données.

Par ailleurs, dans l'Extrême-Nord, les enfants, jeunes et adolescents en situation de séparation familiale (vivant dans la rue, avec un maître coranique, issus des migrations économiques transfrontalières, etc.) risquent, à terme, de rejoindre les rangs de Boko Haram si rien n'est fait pour eux. Ces risques sont exacerbés par la perte ou l'absence de documents légaux.

En outre, l'utilisation des enfants et des femmes par les éléments de Boko Haram comme des kamikazes a accentué leur vulnérabilité et pose un risque particulier dans la région, où, depuis juillet 2015, 26 enfants (17 filles et 9 garçons) ont été ainsi utilisés pour des attaques suicides. Toutefois, des mesures de réponse ont pu contribuer à des solutions : en 2015, 84 enfants suspectés associés au Boko Haram ont reçu une prise en charge provisoire dans une structure gouvernementale pour les enfants à Maroua et par la suite ils ont été réunifiés avec leur famille.

La situation sécuritaire et l'accès humanitaire limités dans cette région, où certaines populations ne sont pas accessibles, continuent d'être les principales difficultés qui limitent l'action des acteurs de protection. Cette situation signifie que des communautés qui ont des besoins en matière de protection de l'enfant ne sont pas identifiées et couvertes. Les capacités limitées de déploiement des services sociaux pour assurer l'identification et le suivi des cas reste donc une difficulté majeure dans la bonne mise en œuvre des interventions.

### *b) Situation dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

Sur le nombre total de réfugiés au Cameroun environ 57% sont des enfants. Les enfants réfugiés Centrafricains ont trouvé refuge dans les régions de l'Est, l'Adamaoua et le Nord après avoir fui le conflit armé, les exactions et les violences en RCA. Au total 2798 enfants réfugiés centrafricains non accompagnés (367) et séparés (2431) sont enregistrés dans la base de données du HCR.

Les risques auxquels sont confrontés les enfants réfugiés sont multiples, y compris l'exploitation, le travail forcé, le mariage précoce, les abus et violences sexuelles ainsi que les difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation et le

non-enregistrement de leur naissance. Dans ces régions, les capacités limitées des services sociaux, d'autres autorités gouvernementales et des acteurs locaux pour assurer l'identification et le suivi des cas restent une difficulté majeure dans la bonne mise en œuvre des interventions, en effet, ils ne disposent pas de ressources humaines et matérielles suffisantes ni de l'expertise technique suffisante pour intervenir efficacement. Ce manque de capacités et de ressources influe négativement sur la situation des enfants déjà exacerbée par la situation de crise. En plus, les partenaires n'ont pas le personnel nécessaire et une logistique suffisante pour couvrir l'immense zone géographique de l'opération où les activités des partenaires de protection de l'enfance restent concentrées dans les sites aménagés malgré le fait que 70% des réfugiés vivent en hors site. Il est donc impossible d'identifier tous les enfants à risque, de prévenir les risques ou de répondre à tous les besoins de protection. Enfin, le renforcement d'un système harmonisé de collecte et de gestion des dossiers pour les enfants à risque s'avère aussi indispensable pour un meilleur partage des données.

### *c) Priorités pour la réponse*

- Prévention de la séparation familiale.
- Identification, documentation, recherche et réunification familiale des enfants non accompagnés et des enfants séparés les plus vulnérables (vivant avec une personne âgée, malade, handicapée,....)
- Surveillance et communication de l'information sur les violations graves des droits des enfants par les groupes armés et réponse à celles-ci avec une prise en charge adéquate.
- Renforcer et harmoniser les systèmes de gestion de cas et de référence pour les enfants déplacés en situation de séparation familiale et exposés à l'abus, à la violence ou à l'exploitation selon le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et utilisation d'outils standardisés par les acteurs de la protection de l'enfance
- Prévention et réponse pour la prise en charge des enfants suspectés d'être associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA).
- Soutien psycho-social aux enfants affectés par la crise.
- Enregistrement des naissances et régularisation des actes d'état civil aux enfants les ayant perdus.
- Prévention et réponse aux violences, abus et exploitation contre les enfants, y compris violences sexuelles et mariage des enfants.
- Education pour les enfants et les communautés sur les dangers des mines et autres engins explosifs: MRE (éducation aux risques des mines)
- S'assurer qu'une approche communautaire soit privilégiée pour renforcer les mécanismes de protection existants, ainsi que les capacités des travailleurs sociaux et communautaires sur la gestion de cas, le mécanisme de référence et l'appui psycho-social pour les enfants.
- Poursuivre le partenariat stratégique avec le ministère tutelle (MINAS) à travers un plan d'action pour les zones affectées par les crises de déplacement.

## **v. Risques liés à la détresse psychosociale et aux troubles mentaux**

### *a) La situation dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord:*

Les déplacements provoqués par des conflits armés – que ce soit à l'Extrême Nord ou chez les réfugiés centrafricains à l'Est – comportent un grand stress psychologique et social pour les individus, les familles et les communautés qui les subissent. Le témoignage de meurtres, les enfants et femmes utilisés comme kamikaze par Boko Haram, l'enlèvement d'enfants et de femmes, les destructions d'habitations, et les pertes en vies humaines affectent gravement le bien-être psychosocial et la santé mentale des réfugiés et des personnes déplacées internes. En outre, les difficultés d'accès à la nourriture, l'eau, l'éducation, les moyens de subsistance, les loisirs et autres services sur une base quotidienne dans les camps et en dehors des camps aggravent encore le niveau de stress chez les enfants et leurs familles. A la fin décembre 2015, plus de 4.846 enfants (3.028 filles and 1.818 garçons) réfugiés avaient été touchés par des activités de soutien psychosocial dans 12 EAEs dans le camp de Minawao et quelques 7.483 enfants (3.545 filles et 3.938 garçons) parmi les déplacés internes et les communautés hôtes à travers des activités à domicile.



### *b) Priorités pour la réponse*

- Soutenir la résilience des enfants et des familles affectés par la crise avec un soutien psychosocial (PSS) à travers des Espaces Amis des Enfants (EAE), et d'autres activités de mobilisation communautaire en s'appuyant sur les structures, organisation et mécanismes de soutien communautaire existants

## **vi. Atteintes à la liberté de circulation et détention arbitraire**

### *a) Situation à l'Extrême-Nord*

Dans l'Extrême-Nord, le conflit avec Boko Haram a considérablement réduit la liberté de circulation des populations et a augmenté le risque de détention arbitraire. Les adultes comme les enfants sont exposés aux risques de détention sur la base d'un simple soupçon de complicité avec Boko Haram ; le suivi de ces cas est compliqué par le fait que toutes les affaires présumées liées au terrorisme relèvent de la compétence du Tribunal Militaire, qui est une juridiction spéciale.

Pour les mineurs, selon la loi de 2009, le tribunal militaire n'est pas compétent pour juger les affaires des mineurs. Le tribunal civil n'étant lui-même pas compétent pour juger les affaires liées au terrorisme, les cas des mineurs doivent alors être requalifiés pour pouvoir être jugés devant le tribunal civil. Ces allers-retours entre le tribunal civil et le tribunal militaire retardent le traitement des dossiers des mineurs. De plus, suivant les conventions/traités internationaux dont le Cameroun est signataire (ex : CDE, Principes de Paris et la résolution 1612), les enfants suspectés d'association avec des groupes armes ne doivent pas être mis en détention.

L'utilisation des femmes et des enfants pour des attentats-suicides par Boko Haram les met en situation de risque spécifique. Par exemple, au 31 mars 2016, 25 enfants de 13 à 18 ans, dont 1 fille sont en détention provisoire à la prison Centrale de Maroua pour suspicion d'association à Boko Haram. Les conditions de détention sont par ailleurs très difficiles ; d'une capacité de 350 personnes, la population totale de cette maison d'arrêt s'élevait en mars 2016, à 1530 individus dont 1416 hommes, 62 femmes avec 22 enfants qui accompagnent leur mère et 52 mineurs. Parmi ces personnes, il y avait environ 250 ressortissants nigériens dont 30 réfugiés reconnus.

En outre, les réfugiés à l'Extrême-Nord sont exposés à des risques spécifiques, liés au non-respect occasionnel de leur documentation ainsi qu'aux suspicions de complicité avec Boko Haram. Les comités mixtes récemment mis en place devront se pencher sur les questions de détention arbitraire afin de veiller aux droits des réfugiés.

### *b) Situation dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

Dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, certaines mesures de limitation de la liberté de circulation sont imposées aux réfugiés, notamment lorsqu'ils désirent se rendre en dehors de leur département d'installation, pour lequel ils peuvent demander un document spécifique au HCR pour faciliter ce mouvement. Il n'en reste pas moins que les réfugiés rencontrent des difficultés dans leurs déplacements : non-respect de la documentation, arrestations aux postes de contrôle, extorsion, rétention de documents et autres biens matériels. De surcroît la population réfugiée est essentiellement nomade, ce qui augmente les risques d'arrestation et de détention.

Enfin le non-respect des procédures, comme le dépassement du délai de garde à vue, des détentions prolongées sans recours à un avocat ou le maintien en détention de personnes ayant purgé leur peine constituent également des défis dans l'ensemble du pays.

### *c) Priorités pour la réponse*

- Renforcer le dispositif de monitoring de protection dans l'Extrême-Nord et à l'Est
- Faire des actions de plaidoyer spécifiques sur les cas et les conditions de détention, notamment en faveur de mineurs, ainsi que sur le respect des documents d'identité
- Identifier les lacunes en termes de services de suivi juridique
- Renforcer la capacité de structures et d'ONGs locales spécialisées dans la protection (suivi juridique) afin que la société civile soit plus impliquée dans la réponse humanitaire

- Mener des actions de plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'application des conventions et traités ratifiés par le Cameroun sur le traitement et la prise en charge des enfants suspectés d'association aux Groupes armés
- Appuyer le Gouvernement pour développer et mettre en œuvre des procédures spécifiques pour la libération, le transfert aux services sociaux, la prise en charge transitoire et la réinsertion communautaire des enfants suspectés d'être associés aux groupes armés au Cameroun

**vii. Risques liés à la présence de mines et engins explosifs improvisés à l'Extrême-Nord**

*a) Situation à l'Extrême-Nord*

Les chiffres partagés par les militaires font état de 43 incidents de mines et d'engins explosifs improvisés (EEI) à l'Extrême nord du Cameroun entre le 31 octobre 2014 et le 14 avril 2016 ayant causé la mort de plusieurs militaires. L'intensification des combats entre les groupes et forces armées a contribué à la prolifération des engins/restes non-explosés qui constituent des sérieuses menaces pour la vie et l'intégrité physique des enfants et de leurs. Cette situation constitue également une barrière à la mobilité, et à l'accès humanitaires auprès des populations les plus vulnérables. Dans la perspective du retour probable de réfugiés Nigériens et face à la récurrence des incidents liés aux mines et autres engins explosifs improvisés (EEI) au Cameroun, il est indispensable d'informer la population réfugiée, IDP et communauté hôte sur les risques que présentent de tels engins, afin de prévenir les incidents aussi bien dans l'Extrême nord du Cameroun qu'au Nigeria voisin. Il est nécessaire de faire une bonne évaluation de la situation et une cartographie des zones de mines et autre EEI, une identification des capacités potentielles de réponse et de coordination, d'apporter un soutien au gouvernement pour concevoir une réponse intégrée et d'en assurer la surveillance. Les activités d'éducation aux risques de mines devront être menées afin de réduire le risque de décès et de blessures dus aux mines et EEI, par la sensibilisation et la promotion de comportements sûrs, en privilégiant l'échange d'informations avec les communautés à risque, la diffusion de messages de sécurité et le soutien à la gestion communautaire du risque.

*b) Priorités pour la réponse*

- Effectuer une évaluation de la situation des mines et EEI et mettre en place une stratégie d'éducation aux risques de mines pour les réfugiés, population déplacés et communautés hôtes

**viii. Accès insuffisant aux documents d'identité et d'état civil**

*a) La situation dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

Le taux d'obtention des documents d'état civil, déjà faible parmi les enfants camerounais entre 0-5 ans avant la crise humanitaire dans les zones affectées, reste bas dans les régions de l'Extrême Nord, Adamaoua, Nord et Est,. Les raisons de ce faible accès aux documents d'état civil sont multiples : un manque de capacités des structures étatiques, mais aussi fondamentalement du fait de l'absence de connaissances de la part des réfugiés nigériens et centrafricains ainsi que de certains groupes ethniques camerounais qui ignorent l'importance de faire enregistrer les naissances malgré les efforts investis de sensibilisations continues. En plus, très peu de décès et de mariages sont déclarés car les réfugiés nigériens et centrafricains n'ont pas la culture de fréquentation des structures administratives chargées de la délivrance desdits documents. La majorité des enfants qui ne détiennent pas d'actes de naissance sont exposés aux risques d'apatridie, en particulier les enfants réfugiés de la Centrafrique où le processus de réconciliation sera encore fragile en 2016-2017 et où la nationalité des musulmans a toujours été contestée. Sans acte de naissances, les enfants camerounais ainsi que les réfugiés risquent également d'interrompre leur scolarité car ils ne pourront pas passer leurs examens de fin d'études primaire ou secondaire sans l'acte de naissance qui est exigée mais sont aussi plus à risque d'être victime de traite, trafic, exploitation, détention arbitraire ou sur le long terme, d'apatridie. De plus, dans ce contexte de déplacement massif ayant pour conséquence de nombreuses séparations familiales, l'absence d'acte de naissance rend plus difficile le rétablissement des liens familiaux. Les procédures des jugements supplétifs afin de permettre aux enfants qui n'ont pas été enregistrés dans les délais légaux sont aussi coûteuses et longues. Peu de personnes déplacées, de membres de la communauté hôte ou de réfugiés arrivent à suivre ce processus au tribunal sans l'accompagnement des partenaires humanitaires ou l'appui des autorités concernées. En plus, les frais pour les jugements supplétifs n'ont pas été harmonisés et donc varient beaucoup selon localité ; ainsi, les personnes affectées

par les crises humanitaires n'ont pas les moyens de prioriser les frais du tribunal sans l'appui financier des acteurs humanitaires. Enfin, concernant les documents d'identité, les cartes de réfugiés souffrent parfois d'un manque de reconnaissance de la part des autorités, provoquant de multiples difficultés administratives ou liées à la liberté de mouvement.

#### *b) Priorités pour la réponse*

- Faire des actions de plaidoyer spécifiques pour une solution de documentation civile pour les enfants réfugiés nés hors du territoire camerounais
- Renforcer l'approche multisectorielle protection/santé/éducation pour assurer l'enregistrement des naissances afin de leur garantir protection et accès aux services sociaux de base en toute légalité.
- Appuyer le développement des campagnes de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances sur le terrain (thèmes, messages, coordination) à travers un partenariat avec la société civile et chefs traditionnels pouvant exercer une influence sociale et politique sur parents, familles et communautés
- Mener des actions de plaidoyer auprès du Gouvernement pour la mise à disposition de registres d'état civil dans les centres d'état civil ainsi que pour l'harmonisation et le respect des couts d'établissement des actes de naissances (dans les délais et hors délais)

### **ix. Conflits communautaires autour de l'accès aux ressources**

#### *a) Situation à l'Extrême-Nord*

Avec l'arrivée massive de réfugiés et de déplacés dans des zones de l'Extrême-Nord déjà affaibli socio économiquement, structurellement et qui subissent pour certaines d'entre elles régulièrement des chocs climatiques, les tensions et conflits intra-communautaires sont exacerbés. Les faibles ressources naturelles déjà disponibles localement ne peuvent répondre aux besoins des populations toutes confondues. L'accès aux terres cultivables et viables, l'accès à l'eau potable et au bois de chauffe par exemple sont souvent sources de conflits entre les communautés dans la plupart des zones qui accueillent les déplacés et réfugiés. Il est donc important de renforcer les capacités des autorités locales et communautés dans la prévention et la médiation des conflits autour de l'accès aux ressources en général.

#### *b) Situation dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

Même si, globalement, la coexistence pacifique avec les communautés hôtes s'est maintenue dans ces régions, un potentiel de conflit persiste notamment autour du conflit agro-pastoral, la perception des réfugiés comme vecteurs de conflit et de criminalité, ainsi que l'accès à l'eau et aux services et la pression environnementale. Dans ces régions, les facteurs de conflit sont intimement liés et parfois antérieurs à l'arrivée des réfugiés. Par exemple les violences survenues dans l'Adamaoua en 1992 entre Gbaya et Peuhls doit être lue sur la toile de fond de la migration progressive des Peuhls du nord vers le sud et les tensions autour de l'usage de la terre ; dès lors les possibles conflits liés à la présence des réfugiés pourrait être liés aux conflits préexistants dans la région.

#### *c) Priorités pour la réponse*

- Renforcer la capacité de structures et d'ONG locales spécialisées dans la coexistence pacifique et la médiation des conflits.
- Organiser des formations sur l'intégration de la protection à la réponse humanitaire et sur le principe du « ne pas nuire » basé sur les exemples contextuels précis pour les membres du GTP et des autres secteurs.

### **x. Accès insuffisant aux services de base et aux services spécialisés**

#### *a) Situation à l'Extrême-Nord*

L'accueil des réfugiés nigériens et le déplacement interne provoqué par le conflit avec Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun, ont mis à épreuve les capacités des services étatiques qui étaient déjà d'un niveau assez faible même avant la crise actuelle. En plus de ce problème structurel, la fermeture de certains services dans les zones frontalières a encore réduit la capacité de l'Etat à répondre aux besoins des populations. Par exemple, selon les évaluations participatives, les autorités compétentes et UNICEF, 95 écoles ont été détruites et 145 fermées dans la région de

l'Extrême-Nord pour des raisons d'insécurité, des menaces d'attentats et des combats laissant 35.000 enfants en âge scolaire qui n'étudient pas. Certains centres de santé ne sont plus fonctionnels dans l'Extrême-Nord ou manquent d'équipements, de personnel ou de matériels spécifiques comme les kits PEP. En plus, la couverture en termes de services psychosociaux ne répond pas aux besoins des populations. Enfin, certaines zones ne sont pas encore couvertes par les distributions à cause de l'insécurité.

*b) Situation dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

Avec l'arrivée d'une population réfugiée à l'Est, les services étatiques, déjà faibles, ont été débordés par l'augmentation du nombre de bénéficiaires que ce soit au niveau de l'éducation, la santé, les services administratifs et de documentation ou les services sociaux. Par ailleurs, l'éparpillement et la mobilité de la population s'ajoutent comme défis supplémentaires à cette situation. Si l'apport des humanitaires a pu renforcer certaines structures et apporter une assistance, les lacunes restent importantes, surtout en dehors des camps ou sites aménagés.

*c) Priorités pour la réponse*

- Travailler avec les autres secteurs et participer à l'élaboration de leurs stratégies pour intégrer la protection à l'ensemble de la réponse humanitaire comme thème transversal
- Organiser des formations sur l'intégration de la protection à la réponse humanitaire et sur le principe du « ne pas nuire » basé sur les exemples contextuels précis pour les membres du GTP et des autres secteurs
- Identifier les lacunes en termes de services de base ou spécialisés en collaboration avec les autres secteurs et définir un agenda de plaidoyer auprès des ministères (MINADT, MINSANTE, MINEDUB, MINPROFF etc.), bailleurs et acteurs humanitaires et de développement en vue de les combler.

**xi. Conditions de vie génératrices de violences**

*a) L'Extrême-Nord et dans les Régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord*

La promiscuité dans les lieux de vie (abris précaires, sous-locations d'espaces villageois précaires par des populations très nombreuses, surpopulation de certains sites de réfugiés) et d'hygiène (latrines et douches en nombre insuffisant, hors des concessions, éloignés ou non éclairés) créent des conditions de violences potentielles, surtout pour les populations plus vulnérables. Cette promiscuité exacerbe également les tensions entre familles ou groupes de personnes déplacées, retournées, réfugiées, hôtes.

*b) Priorités pour la réponse*

- Travailler avec les autres secteurs et participer à l'élaboration de leurs stratégies pour intégrer la protection à l'ensemble de la réponse humanitaire comme thème transversal
- Identifier les lacunes en termes de services de base ou spécialisés en collaboration avec les autres secteurs et définir un agenda de plaidoyer auprès des ministères, bailleurs et acteurs humanitaires et de développement en vue de les combler.

## **6. Réponse stratégique**

**i. Objectifs globaux**

Afin de répondre aux problèmes et risques de protection identifiés, le groupe de travail s'est accordé sur trois objectifs globaux, qui s'inscrivent également dans l'esprit de ceux adoptés pour le plan de réponse humanitaire 2016 (HRP) :

- 1) Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse ;
- 2) Réduire la vulnérabilité des populations réfugiées, déplacées et hôtes en facilitant un accès non-discriminatoire à l'assistance et aux services de base et spécialisés ;

- 3) Renforcer les capacités des autorités camerounaises et des acteurs de la société civile locale/régionale en matière de protection des personnes réfugiées, déplacées et de la communauté hôte en vue de la mise en place des solutions durables.

## ii. Activités clés

La réponse proposée par le groupe de travail national sur la protection s'articule autour des thématiques clés de la coordination, du renforcement de capacités et de systèmes, du plaidoyer ainsi que du monitoring, de l'analyse et le partage d'informations. Cette réponse vise donc à guider et à orienter les secteurs de protection sur le terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle selon leurs plans de travail. Les activités retenues répondent à un ou à plusieurs risques identifiés dans l'analyse des précédentes sections.

**Objectif 1 : Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zones	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
1.1	Diffuser la stratégie de protection vers les secteurs de terrain et recevoir leurs attentes en termes d'outils et d'appui	Stratégie de Protection 2016-2017 validée après inputs du bureau de terrain	PROCAP et Ensemble du GTP, secteur Maroua et Bertoua	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Ensemble des risques	Juin-juillet 2016
1.2	Analyser à chaque réunion du GTP Yaoundé une synthèse des questions prioritaires du secteur protection sur le terrain	Un document de réponse au secteur de protection terrain est systématiquement élaboré par le GTP	PROCAP sur base de la réunion du GTP	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Ensemble des risques	Activité en place
1.3	Assurer un partage systématique des tendances de protection issues du monitoring auprès de la communauté humanitaire et dans le cadre de la coordination civilo-militaire	Elaboration d'un bulletin mensuel de protection et d'un bulletin PDI hebdomadaire à l'intention de tous les acteurs concernés	PROCAP, UNHCR et partenaires de monitoring	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Ensemble des risques	Activité continue + Mise en place bulletins IDP Juin-juillet 2016
1.4	Coordonner et améliorer la qualité/précision/pertinence des activités de profilage des déplacés et réfugiés hors camp	Outils de profilage révisés au sein du GTP sont disponibles	OIM et UNHCR, ensemble du GTP et partenaires	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Ensemble des risques	Avant le prochain DTM (sept 2016)
1.5	Renforcer le dispositif de monitoring de protection dans l'Extrême-Nord et à l'Est et former les partenaires du GTP à l'utilisation des outils de collecte et des données de protection	Outils de monitoring révisés au sein du GTP sont disponibles, disposant d'un protocole de mise en œuvre adapté	UNHCR, ensemble du GTP et partenaires	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Ensemble des risques	Troisième trimestre 2016
1.6	Renforcer le monitoring des frontières dans l'Extrême-Nord	Les informations issues du monitoring des frontières sont disponibles dans les bulletins	UNHCR et Ministères concernés	Extrême Nord	Refoulement et limitation de l'accès au territoire	Activité continue

**Objectif 1 : Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zones	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
		du GTP				
1.7	Renforcer les capacités des comités mixtes à l'Extrême Nord.	# de comités formés	UNHCR, ensemble du GTP et partenaires	Extrême Nord	Ensemble des risques	Juin 2016 et continu
1.8	Définir un agenda de plaidoyer (thèmes, cibles, messages) relatif aux questions clés de protection et entreprendre des plaidoyers spécifiques	# d'actions de plaidoyer entrepris par le GTP	Ensemble du GTP	Niveau national et régional	-Refoulement et limitation de l'accès au territoire -Atteintes à la liberté de circulation et détention arbitraire -Accès insuffisant aux documents d'identité et d'état civil - Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence	Quatrième trimestre 2016
1.9	Vulgariser les principes directeurs sur le déplacement interne auprès des autorités, chefs coutumiers et représentants de la société civile	# de personnes formées (M/F)	Ensemble du GTP	Extrême Nord	Ensemble des risques identifiés	Sept 2016 et semestriellement
1.10	S'assurer qu'une approche communautaire soit privilégiée pour renforcer les mécanismes de protection communautaires existants	# de comités de protection formés	Ensemble du GTP	Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	- Violences sexuelles et basées sur le genre - Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence	Activité continue
1.11	Renforcer et harmoniser les systèmes de gestion de cas et de référence pour les enfants déplacés en situation de	Outils de gestion de cas et SOPs harmonisés sont disponibles	UNICEF, UNHCR et sous-groupe PdE		- Enfants en situation de séparation familiale ou exposés	Activité continue

**Objectif 1 : Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zones	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
	séparation familiale ou exposés aux abus, violence ou exploitation				à l'exploitation, aux abus ou à la violence	
1.12	Assurer un mécanisme de suivi et de rapport des violations graves contre les enfants et les adolescents	# cas documentés et rapportés	UNICEF et sous-groupe PdE	Extrême Nord	-Violences sexuelles et basées sur le genre - Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence	Activité continue
1.13	Soutenir la résilience des enfants et des familles avec un soutien psychosocial (PSS) à travers des Espaces Amis d'Enfants (EAE), et d'autres activités de mobilisation communautaire	# de filles et garçons bénéficiant de soutien psychosocial à travers les espaces amis des enfants/clubs d'enfants	UNICEF, UNHCR et sous-groupe PdE	Niveau national, Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	-Violences sexuelles et basées sur le genre - Enfants en situation de séparation familiale ou exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence	Activité continue
1.14	Renforcer l'approche holistique de prise en charge des VBG et harmoniser les systèmes de référence VBG et de collecte des données VBG (à travers la mise en place de GBV IMS.)	Mise en place de GBVIMS Outils de gestion de cas et SOP sont disponibles	UNFPA, ONU femmes et Sous-groupe VBG, UNHCR	Niveau national, Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Violences sexuelles et basées sur le genre	Deuxième semestre 2016 et premier semestre 2017
1.15	Appuyer le développement des campagnes de sensibilisation (thèmes, messages, coordination) sur la protection, avec un accent particulier sur la prévention et prise en charge des VBG et la protection de l'enfance	# de personnes touchées (M/F) par les membres du GTP	Ensemble du GTP	Niveau national, Extrême Nord, Est, Adamaoua, Nord	Violences sexuelles et basées sur le genre	Activité continue
1.16	Effectuer une évaluation de la situation des mines et EEI et mettre en place une stratégie d'éducation aux risques de	# cas documentés et rapportés	UNICEF	Extrême Nord	Risques liés à la présence de mines et engins explosifs	Activité continue



**Objectif 1 : Contribuer à la création et au maintien d'un environnement protecteur avec un accent particulier sur les groupes vulnérables, grâce à des mécanismes efficaces de monitoring, de prévention et de réponse**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zones	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
	mines				improvisés	
1.17	Mettre sur pied une cellule multi fonctionnelle de réponse d'urgence pour les violations de droits de l'homme	# d'interventions réalisées	PROCAP, autorités régionales, GTP Maroua	Extrême Nord	Ensemble des risques identifiés	Activité continue

**Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité des populations réfugiées, déplacées et hôtes en facilitant un accès non-discriminatoire à l'assistance et aux services de base et spécialisés**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zone	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
2.1	Travailler avec les autres secteurs et participer à l'élaboration de leurs stratégies pour intégrer la protection à l'ensemble de la réponse humanitaire comme thème transversal	Tenue chaque année d'une réunion entre la protection et chaque groupe sectoriel (santé, WASH, éducation, etc.)	PROCAP, UNHCR, UNFPA et ONU femmes (VBG), UNICEF (Protection de l'enfance), ministères concernés	Niveau national	Ensemble des risques identifiés	Décembre 2016, décembre 2017
2.2	Organiser des formations sur l'intégration de la protection à la réponse humanitaire et sur le principe de « Do No Harm » basé sur les exemples contextuels précis pour les membres du GTP et des autres secteurs	# des sessions de formation	PROCAP et ensemble du GTP, ministères concernés	Niveau national	Ensemble des risques identifiés	Sept-oct 2016 Juillet-août 2017
2.3	Augmenter les services multisectoriels disponibles (psychosocial, médical, gestion de cas, juridique) pour prévenir et répondre aux VBG	# de localités où les services multisectoriels sont disponibles	UNHCR, UNFPA, ONU femmes membres du GTP	Niveau national et régional	-Accès insuffisant aux services de base et aux services spécialisés -Violences sexuelles et basées sur le genre	Activité continue
2.4	Identifier les lacunes en termes de services de base en collaboration avec les autres secteurs et définir un agenda de plaidoyer auprès des ministères, bailleurs et acteurs humanitaires et de développement en vue de les combler.	# d'action de plaidoyer réalisées	Membres du GTP	Niveau national et régional	-Accès insuffisant aux services de base et aux services spécialisés	Quatrième trimestre 2016

**Objectif 3 : Renforcer les capacités des autorités camerounaises et des acteurs de la société civile locale/régionale en matière de protection des personnes réfugiées, déplacées et de la communauté hôte en vue de la mise en place des solutions durables**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zone	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
3.1	Identifier un point focal du MINADT pour le co-lead du secteur Protection à Yaoundé	Participation systématique d'un PF MINADT à la préparation des réunions du GTP et suivi des recommandations du GTP auprès des services gouvernementaux concernés	UNHCR (avec appui HC) et MINADT	Niveau national	Ensemble des risques identifiés	Déjà en place
3.2	Poursuivre les partenariats stratégiques avec les ministères de tutelle et les autorités administratives des zones affectées à travers un plan d'action et un leadership dans la coordination du groupe de travail et des sous-groupes	Plans d'action développés avec les ministères concernés ; Participation systématique d'un PF des ministères de tutelle au groupe de travail protection et des sous-groupes.	UNHCR, UNFPA (VBG), UNICEF (Protection de l'enfance) et Ministères (MINAS, MINPROFF)	Niveau national	Ensemble des risques identifiés	Activité continue
3.3	Etudier la possibilité de créer au sein du Ministère de tutelle et au niveau administratif local une entité chargée de protéger et assister les déplacés et pour être l'interlocuteur opérationnel des agences internationales, ONG locales et la société civile camerounaise	Entité opérationnelle (oui/non)	PROCAP, UNHCR, UNFPA, UNICEF, Ministères (MINADT)	Extrême Nord	Ensemble des risques identifiés pour les déplacés	Second semestre 2016
3.4	Fournir l'appui nécessaire pour la création effective de la Commission Nationale de protection des réfugiés	Création effective de CNR	UNHCR	Niveau national	Ensemble des risques identifiés pour les réfugiés	Juillet-décembre 2016
3.5	Identifier en collaboration avec les ministères de tutelle les besoins en formation en matière de protection et former le personnel gouvernemental	# des personnes (M/F) formées.	UNHCR, UNFPA (VBG), UNICEF (Protection de l'enfance), GTP, Ministères	Niveau national Extrême Nord, Nord, Est, Adamaoua	Ensemble des risques identifiés	Activité continue
3.6	Assister les autorités camerounaises à développer une stratégie de solutions	Mise en place effective d'une stratégie de solutions durables	UNHCR-MINADT, PROCAP et GTP	Extrême Nord	Ensemble des risques identifiés	Premier semestre

**Objectif 3 : Renforcer les capacités des autorités camerounaises et des acteurs de la société civile locale/régionale en matière de protection des personnes réfugiées, déplacées et de la communauté hôte en vue de la mise en place des solutions durables**

	Activités clés	Indicateurs de progrès	Responsable	Zone	Pour répondre aux risques identifiés :	Calendrier
	durables pour les personnes déplacées	pour l'Extrême Nord			pour les déplacés	2017
3.7	Accompagner les autorités nationales dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés, y compris le développement d'accords tripartites pour le rapatriement volontaire	Elaboration des accords tripartites respectant les normes internationales disponibles et d'une stratégie d'intégration locale.	MINATD, MINREX, MINJUSTICE, MINEPAT, MINPROFF, MINAS, MINSANTE, DGSN, UNHCR	Niveau national Extrême Nord, Nord, Est, Adamaoua	Ensemble des risques identifiés pour les réfugiés	Accords tripartites juillet-déc 2016 en fonction des évolutions
3.8	Renforcer la capacité de structures et d'ONG locales spécialisés dans la protection (VBG, protection de l'enfance, suivi juridique, coexistence pacifique/médiation etc.) afin que la société civile camerounaise soit plus impliquée dans la réponse humanitaire	Cartographie des partenaires locaux/nationaux établie Invitation des partenaires au GTP ou au secteur de Maroua/Bertoua	Membres du GTP, PROCAP	Extrême Nord, Nord, Est, Adamaoua	Ensemble des risques identifiés	Cartographie disponible en décembre 2016
3.9	Appuyer les efforts des autorités pour la création de cellules VBG au sein de la police et de la gendarmerie dans chaque département et pour la mise en œuvre effective de poursuites judiciaires liées aux VBG	# de cellules formées. # poursuites judiciaires effectivement menées.	UNFPA (VBG), UNICEF (Protection de l'enfance), UNHCR, Ministères	Extrême Nord	Ensemble des risques identifiés	Activité continue
3.10	Appuyer le gouvernement mettre en œuvre des procédures spécifiques pour la libération, le transfert aux services sociaux, la prise en charge transitoire et la réinsertion communautaire des enfants suspectés d'être associés aux groupes armés	# d'enfants (M/F) pris en charge	UNICEF (Protection de l'enfance), Ministères	Extrême Nord	- Atteintes à la liberté de circulation et détention arbitraire - Enfants en situation de séparation familiale ou enfants exposés à l'exploitation, aux abus ou à la violence	Activité continue

### **iii. Contraintes et opportunités**

#### **- Contraintes**

La situation sécuritaire et l'accès humanitaire limité, principalement dans l'Extrême-Nord, où certaines populations ne sont pas accessibles, continuent à être les principales contraintes qui limitent l'action des acteurs de protection. Il s'agit plus particulièrement de larges zones du Logone et Chari et de la bande d'environ 15 km longeant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria au niveau de l'Extrême-Nord. Cette situation signifie que des communautés qui ont des besoins en matière d'assistance et de protection ne sont pas identifiées et couvertes. Dans les régions de l'Est, l'éparpillement des populations, leur mobilité et les difficultés logistiques sont des contraintes importantes.

La volonté des autorités camerounaises et nigérianes à accélérer le processus de rapatriement constitue un défi pour les acteurs de protection, qui doivent s'assurer que les conditions minimales pour un retour dans la sécurité et dans la dignité soient réunies et que le caractère volontaire du retour soit vérifié.

#### **- Opportunités**

La signature de la Convention de Kampala de la part du gouvernement camerounais et sa prochaine ratification, ouvrent des perspectives nouvelles en ce qui concerne la protection et l'assistance des DI dans l'Extrême Nord. En particulier, cela comportera un rôle plus actif et mieux défini des autorités nationales vis-à-vis des nationaux camerounais déplacés et la création d'un cadre administratif et opérationnel pour la mise en œuvre des clauses de la Convention.

La signature des accords tripartites impliquant une étroite coopération dans le domaine du rapatriement volontaire des réfugiés centrafricains et nigériens renforcera la coopération entre les pays concernées et permettra une concertation plus adéquate et efficace des efforts de protection et assistance en faveur des bénéficiaires.

### **iv. Coordination**

Le groupe de travail sur la Protection nationale assure une coordination structurée et prévisible du secteur sous le co-leadership de l'UNHCR et du MINADT, en collaboration avec les sous-groupes nationales thématiques de VBG et de Protection de l'Enfance, respectivement sous le co-leadership de l'UNFPA et du MINPROFF d'une part et de l'UNICEF et du MINAS, d'autre part. ONU Femmes et UNHCR de par leurs déploiements opérationnels sur le terrain des VBG appuient ces chefs de file dans ce rôle. Chaque groupe possède ses termes de référence. Les groupes régionaux de protection, à l'Extrême-Nord et à l'Est rendent compte au groupe national, notamment par le biais d'outils de coordination (compte-rendu, cartographies, plans de travail, agendas de plaidoyer), mais aussi en référant des questions spécifiques qui nécessitent une action au niveau central. Pour rendre cette stratégie effective, chaque groupe ou sous-groupe au niveau national doit notamment :

- Donner des positions communes et des orientations sur les questions de protection dont ils sont saisis par les groupes de protection sur le terrain.
- Proposer des approches de recherches d'information de qualité sur les populations et les besoins adaptés au contexte et mobiliser les fonds pour ce faire
- Centraliser les informations sur la protection venant des groupes de travail sur le terrain, y compris par rapport aux chiffres de bénéficiaires.
- Actualiser autant que nécessaire la stratégie nationale de Protection en fonction de l'apparition de nouvelles données
- Tenir à jour une cartographie des interventions du secteur pour éviter les duplications et identifier les lacunes.
- Participer activement aux mécanismes de planification, d'évaluation de besoins et de mobilisation de ressources inter-agences (HNO, HRP etc.)

- Partager régulièrement les informations sur la situation de protection dans le pays (issues de groupes régionaux, de missions, de rapports de monitoring etc.) et en analyser les tendances.
- Structurer des messages clés et faire un plaidoyer auprès des autorités, du HCT, des acteurs humanitaires ou d'autres cibles pertinentes sur les principaux problèmes de protection identifiés.
- Identifier des besoins de renforcement de capacité et former les partenaires humanitaires et gouvernementaux
- Servir d'interface pour l'inter-secteur et les autres secteurs et assister ceux-ci à intégrer systématiquement la protection à la réponse humanitaire.

**v. Mécanisme de suivi-évaluation**

Afin d'évaluer l'efficacité du groupe de travail sur la protection et le niveau de mise en œuvre de sa stratégie, le groupe de travail procédera à une auto-évaluation structurée, incluant tous les membres du groupe, tous les six mois pour passer en revue les réalisations par rapport aux activités prévues et aux indicateurs de progrès. Ce processus alimentera la révision annuelle et le réajustement de la stratégie en fonction des évolutions de la situation de protection et de l'impact des réalisations des acteurs de protection. En cas de besoin, une évaluation externe de la réponse en matière de protection peut également être envisagée.

*Annexe 1 - Cartographie des risques de protection Avril 2016*

*Annexe 2 - Termes de référence du groupe de travail national sur la protection*

# ANNEXE1 : Termes de Référence du Groupe de travail sur la protection – Cameroun

## 1. Contexte

Depuis 2013, le Cameroun a connu une série d'urgences humanitaires étroitement liées aux conflits et à l'instabilité dans des pays voisins, notamment le Nigeria et la République Centrafricaine. Les situations d'urgence provoquées par les grands afflux de réfugiés, ainsi que le débordement du conflit avec Boko Haram dans l'Extrême-Nord, ont favorisé un état d'insécurité qui impacte directement la protection des populations, provoquant des déplacements internes de population dans l'Extrême-Nord et perturbant les activités économiques et les services de base dans l'ensemble des régions affectées dans le pays. Cette situation risque par ailleurs d'accentuer davantage la pauvreté et la vulnérabilité des populations locales de ces régions, déjà parmi les plus pauvres du pays et de créer des conflits autour des ressources locales.

Depuis 2014, L'Extrême-Nord du Cameroun a été fortement touchée par la régionalisation du conflit avec Boko Haram au Nigeria voisin. D'abord terre d'accueil pour les réfugiés nigériens qui s'étaient installés dans les zones frontalières, la région est désormais en proie à une forte insécurité depuis 2014 et particulièrement 2015, dont les effets se font sentir sur l'ensemble des populations présentes dans la zone. Avec la mise en place de la force multinationale, Boko Haram s'est davantage engagé dans une guerre asymétrique plutôt que dans la confrontation directe et a ainsi commis de nombreux attentats-suicides, des attaques meurtrières contre les populations civiles et des incursions répétées qui ont déstabilisé la zone, disloqué son tissu socio-économique et perturbé des services étatiques déjà faibles. Les violences sexuelles et basées sur le genre - viol, agression sexuelle, violence physique, économique ou psychologique - continuent à être une des principales menaces qui pèsent sur la sécurité des femmes et des enfants, qu'ils soient réfugiés, déplacés ou autres. Par ailleurs, des incidents d'enlèvement d'hommes, de garçons, de femmes et de filles sont signalés, ces premiers étant tués ou enrôlés de force pour servir de kamikazes, ces dernières quant à elles étant contraintes à servir d'esclaves sexuelles pour les combattants, à être mariées de force ou à commettre des attentats. Les personnes déplacées par le conflit sont aussi confrontées à la séparation familiale, l'insécurité et à des conditions de vie difficiles dans les zones de déplacement, rendant encore plus vulnérables certaines catégories de population (personnes âgées, femmes isolées ou chefs de familles, enfants non-accompagnés et séparés) face aux risques de protection. La liberté de mouvement des populations est limitée et des adultes comme des enfants sont parfois placés en détention arbitraire sur la base de simples soupçons de complicité avec Boko Haram. Par exemple, au 24 mars 2016, 25 enfants de 13 à 18 ans, dont 1 fille étaient en détention provisoire à la prison Central de Maroua pour suspicion d'association à Boko Haram.

Si les réfugiés sont toujours reçus et enregistrés au camp de Minawao, l'espace de protection et l'accès à l'asile des réfugiés nigériens ont rétréci du fait de l'insécurité. Les conditions de vie restent difficiles au camp de Minawao et l'accès aux services insuffisant, ce qui a un impact particulier sur la protection des personnes vulnérables. Par ailleurs, depuis juillet 2014, les autorités camerounaises ont invoqué des raisons de sécurité pour procéder à des renvois au Nigeria de ressortissants nigériens vivant dans les zones frontalières (y compris des demandeurs d'asile et des réfugiés installés dans ces zones) sans que le caractère volontaire de ces retours ait pu être vérifié. Entre janvier et février 2016, par exemple, environ 55.000 ressortissants nigériens ont ainsi été retournés dans leur pays d'origine.

Au 15 mars 2016, la région accueille 56.607 réfugiés dans le camp de Minawao, en plus d'environ 8,108 réfugiés non-enregistrés vivant en dehors du camp, selon les résultats du profilage conduit par l'OIM en février 2016. Selon ce même profilage, la population déplacée a été estimée à 169,970, en plus de 35.434 retournés. En 2015, les partenaires de la protection de l'enfant ont identifiés 133 Enfants Non accompagnés (ENA) et 304 Enfants séparés (ES) à Minawao ainsi que 258 ENA et 2,242 ES identifiés parmi les IDPs. Entre Janvier – Mars 2016 les partenaires du secteur ont identifié 169 nouveaux cas d'ENA-ES à Minawao et parmi les IDPs.

Dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord, l'instabilité de la République Centrafricaine limitrophe a une forte incidence sur la sécurité et la protection des populations, même si un début de stabilisation progressive s'est annoncée en RCA en 2015. Dans ces régions, 259,145 réfugiés centrafricains ont été accueillis au 15 mars 2016 dans environ 300 villages hôtes et 7 sites aménagés. Une partie de ces réfugiés – environ 100,000 – est originaire du Nord-Ouest de la RCA et est arrivée entre 2004 et 2007, fuyant l'insécurité de cette zone et s'installant parmi les populations camerounaises. Le reste est arrivé depuis la dernière grande crise centrafricaine à partir de janvier 2014, dont certains vivent désormais dans les sites aménagés ou parmi les populations locales. Si les populations hôtes qui ont accueilli ces réfugiés font preuve d'une grande générosité, elles n'en ont pas moins été impactées par l'arrivée massive de cette population réfugiée avec qui elles partagent certains des risques de protection et des vulnérabilités, ainsi qu'un accès insuffisant aux services de base et à la documentation. Du fait de leur vulnérabilité accrue, du manque d'autonomisation économique et de la culture patriarcale traditionnelle, les femmes et les filles restent quant à elles les premières victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. Les enfants en général sont eux aussi exposés à de multiples risques de protection, comme la séparation familiale, le mariage précoce, le travail des enfants, la violence, l'exploitation ou l'abus sexuel. Les questions liées au partage des ressources et la gestion du conflit agro-pastoral sont également des enjeux de protection dans cette zone. L'afflux des réfugiés et la situation humanitaire globale dans ces trois régions appellent donc une réponse coordonnée qui prenne en compte les besoins de l'ensemble des populations affectées.

Ces situations de crise au Cameroun ont nécessité la mise en place de structures de coordination pour le secteur de protection au niveau national et régional afin de mieux coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs. Dans cette optique, ces termes de référence (TDR), développés en 2014 et mis à jour en mars 2016, définissent les rôles et les responsabilités des Groupes de Travail Protection (GTP) au niveau opérationnel terrain et au niveau national, y compris les objectifs, la structure, les modalités et les principales responsabilités. Les sous-groupes VBG et protection de l'enfance possèdent aussi leurs propres termes de référence.

## **2. Objectifs globaux**

1. Assurer une coordination efficace, prévisible et redevable au niveau national et régional des interventions de protection menées par les différents acteurs ;
2. Assurer la centralité de la protection dans les interventions humanitaires grâce à une intégration effective de la protection dans l'ensemble des secteurs ;
3. S'assurer de la redevabilité des membres du GTP vis à vis des populations touchées.

## **3. Objectifs spécifiques**

### *3.1 Coordination et évaluation des besoins*

- Assurer la coordination des interventions et une approche harmonisée en vue d'éviter la duplication des activités et d'identifier systématiquement les lacunes dans le secteur de protection;
- Participer aux mécanismes de collecte des données, y compris des évaluations et l'identification de besoins ;
- Identifier et partager les bonnes pratiques en matière de protection

### *3.2 Stratégie et orientation*

- Assurer l'analyse des tendances et des risques de protection pour définir des recommandations adéquates et contribuer au développement des stratégies de prévention et de réponse ;
- Développer une stratégie de protection, en conformité avec les standards internationaux et les objectifs de l'équipe-pays humanitaire (HCT)
- Développer en collaboration avec les autorités nationales des politiques et directives pour guider les acteurs de protection

### *3.3 Plaidoyer et mobilisation de ressources*

- Coordonner l'élaboration de messages clés de plaidoyer



- Faire un plaidoyer auprès des autorités pour améliorer l'environnement de protection pour toutes les composantes des populations touchées, avec un accent particulier sur les personnes vulnérables
- Mener des actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources permettant de répondre aux lacunes identifiées

#### 3.4. Renforcement de capacités

- Contribuer au renforcement des capacités techniques des intervenants de la protection (acteurs humanitaires, populations touchées et autorités) ;
- Soutenir l'intégration de la protection dans les stratégies et les activités des autres secteurs ;
- Contribuer au renforcement des standards professionnels des humanitaires (notamment sur la protection contre l'exploitation sexuelle, le respect aux principes humanitaires et l'approche participative AGD).

#### 3.4 Gestion de l'information, suivi et élaboration de rapports

- Assurer un partage prévisible et systématique de l'information au sein du secteur de protection et avec les autres secteurs ;
- Elaborer des outils de coordination (cartographie, qui fait quoi où, aperçu sectoriel, besoins sectoriels etc.) et en assurer la diffusion régulière ;
- Assurer un suivi de la mise en œuvre de la réponse sectorielle et contribuer à l'élaboration de rapports
- Analyser et valider les données collectées pour le reporting mensuel des indicateurs et résultats du secteur

#### 3.5 Planification de contingence et préparations aux urgences

- Assurer l'établissement d'un plan de contingence sectoriel et sa mise à jour

## 4. Structure et fonctionnement

### 4.1 Calendrier des réunions et secrétariat

Des GTP se réunissent selon le calendrier suivant :

Zone	Périodicité	Lieu de la réunion
GTP National	Mensuelle	UNHCR Yaoundé
GTP Est (Bertoua)	Mensuelle	UNHCR Bertoua
GTP Meiganga	Mensuelle, avant le GTP de Bertoua	UNHCR Meiganga
GTP Batouri	Mensuelle, avant le GTP de Bertoua	UNHCR Batouri
GTP Extrême Nord (Maroua)	Mensuelle	UNHCR Maroua

Le MINADT, en tant que ministère chargé de la protection civile est co-chef de file du groupe de travail sur la protection au Cameroun, aux côtés de l'UNHCR, qui l'est en tant qu'organisation mandatée pour protéger les réfugiés et chef de file au niveau globale (IASC) pour la protection des personnes déplacées. Ces deux entités co-président le Groupe de Travail. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées au cas où il s'avère nécessaire de discuter des questions urgentes. Ces réunions seront convoquées par le chef de file sur demande des membres.

Le GTP traitera des thèmes de protection générale. Des réunions des sous-groupes de travail sur la Protection de l'enfance et la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) sont organisées mensuellement selon leur TdR respectifs. Ces sous-groupes font l'objet d'un point permanent à l'ordre du jour du GTP et rendent régulièrement compte à celui-ci.

Compte-rendu : Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu et le secrétariat est assuré par l'agence chef de file. Les comptes rendus sont partagés avec les membres au plus tard une semaine après la réunion pour amendements, contributions ou corrections. Ces comptes rendus doivent faire ressortir les différentes recommandations formulées lors des réunions.

Ordre du jour : une proposition d'ordre du jour est développée par l'agence chef de file et partagée au moins 3 jours avant la date de la réunion pour permettre la formulation des points supplémentaires ou des modifications.

#### 4.2 Membres

Sont invités à participer au GTP tous les acteurs de protection ainsi que tous les acteurs qui souhaiteraient intervenir dans ce secteur.

En particulier le GTP est ouvert au :

- Ministère des relations extérieures (MINEREX)
- Ministère de la Justice (MINJUSTICE)
- Ministère des Affaires Sociales (MINAS)
- Ministère de l'Education de base (MINEDUB)
- Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)
- Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille (MINPROFF)
- Les agences des NU
- Les ONG internationales et nationales

#### 4.3 Observateurs

Le CICR n'est pas membre du GTP, mais assiste aux réunions en tant qu'observateur neutre et indépendant.

## ANNEXE 2 : Cartographie des risques de protection au Cameroun

### Groupe de travail sur la protection de Yaoundé – avril 2016

Risque de protection identifié	Zones à risque	Groupes de population à risque	Exemples de violations
Des retours sont effectués par le gouvernement camerounais sans monitoring indépendant et sans que leur caractère volontaire soit vérifié	Zones frontalières de l'Extrême-Nord	Ressortissants nigériens vivant en dehors du camp de Minawao	<i>Refoulement/Retour forcé</i>
L'accès au territoire camerounais pour les demandeurs d'asile nigériens est limité du fait de l'insécurité et de l'absence d'acteurs humanitaires	Zones frontalières de l'Extrême-Nord	Demandeurs d'asile nigériens	<i>Refus d'accès au territoire, et refoulement</i>
Les documents d'état civil (naissances, mariage, décès) ne sont pas systématiquement établis ou remplacés du fait de la faible capacité et l'éloignement des structures dans l'ensemble des régions, de la fermeture des certains centres dans l'Extrême-Nord et du manque de connaissances des populations	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Absence de documents d'état civil.</i>
Certaines populations ne peuvent circuler librement à cause des opérations de police et de contrôle.	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Restriction de la liberté de circulation</i>
Dans certaines zones, la circulation des femmes et des enfants est interdite momentanément à cause des risques d'infiltration des combattants de Boko Haram.	Région de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes	<i>Restriction de la liberté de circulation</i>
Les femmes et les filles sont exposées aux risques de viol, de violences physiques, d'agression sexuelle et de pratiques culturelles néfastes à la SR des femmes et filles (mariages précoces et forcés, MGF dans l'Extrême-Nord)	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Femmes et filles réfugiées nigériennes, déplacées et des populations hôtes  Femmes et filles réfugiées centrafricaines dans les sites et villages	<i>Violation de la dignité de la personne, violation au droit à l'intégrité physique des personnes</i>

Risque de protection identifié	Zones à risque	Groupes de population à risque	Exemples de violations
		et des populations hôtes	
La discrimination et la stigmatisation des survivant(e)s de VBG de la part des communautés sont fortes	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Femmes et filles réfugiées nigérianes, déplacées et des populations hôtes  Femmes et filles réfugiées centrafricaines dans les sites et villages et des populations hôtes	<i>Violation du principe de non-discrimination</i>
Tous les cas de VSBG (et en particulier les viols) ne sont pas répertoriés/dénoncés	L'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Violation droit à l'intégrité physique et morale, droit à la santé, dignité de la personne</i>
La prise en charge globale des VBG n'est pas totalement assurée à cause des insuffisances observées dans les mécanismes de coordination et de suivi	L'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Violation droit à l'intégrité physique et morale, droit à la santé, dignité de la personne</i>
Des enlèvements et assassinats sont perpétrés par les hommes armés de Boko Haram lors d'attaques et d'incursions	Zones frontalières de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens hors-camp, déplacés et populations hôtes	<i>Violation du droit à la vie Violation du droit à l'intégrité physique des personnes</i>
Des personnes sont arrêtées de manière arbitraire sur la base d'un simple soupçon de complicité avec Boko Haram	Région de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes	<i>Violation du droit à la liberté des personnes</i>
Des personnes sont arrêtées de manière arbitraire à cause du non-respect des documents d'identité ou d'un manque de documents.	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages	<i>Violation du droit à la liberté des personnes</i>
Les personnes arrêtées ne sont pas jugées dans les délais légaux et restent maintenues dans les centres de détention au-delà de la fin de leur peine.	Région de l'Extrême-Nord  Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes  Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Violation du droit à la liberté des personnes</i>
Les familles sont séparées à cause du conflit et des déplacements de populations, avec un impact particulier sur	Région de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes	<i>Violation du droit à l'unité de la famille</i>

Risque de protection identifié	Zones à risque	Groupes de population à risque	Exemples de violations
les femmes et les enfants	Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	
Les enfants sont enrôlés de force par Boko Haram	Zones frontalières de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes	<i>Violation du droit à la liberté et du droit à la vie Violation du droit à l'intégrité physique des personnes</i>
Il existe un risque de blessure ou de mort provoqué par la pose de mines dans les zones frontalières	Zones frontalières de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens, déplacés et populations hôtes	<i>Violation du droit à l'intégrité physique des personnes</i>
L'accès aux services de base et aux structures spécialisées (par ex. soutien psychosocial) est limité à cause de l'insécurité, de la faiblesse de certaines structures et de leur incapacité de répondre à l'accroissement des besoins	Région de l'Extrême-Nord Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Accès inéquitable aux services</i>
Les conditions de vie dans les camps et zones de déplacement ne répondent pas aux normes internationales et créent des risques spécifiques aux personnes vulnérables	Région de l'Extrême-Nord Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Violation du droit à la dignité de la personne, des droits socio-économiques</i>
Certaines populations ne sont pas identifiées ou enregistrées et ne reçoivent pas l'assistance humanitaire à cause de l'insécurité et l'inaccessibilité aux acteurs humanitaires	Zones frontalières et inaccessibles de l'Extrême-Nord	Réfugiés nigériens hors-camp, déplacés et populations hôtes en zones inaccessibles	<i>Accès inéquitable à l'assistance et aux services</i>
L'impunité favorise les violations des droits de l'homme	Région de l'Extrême-Nord Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Droit à la réparation du préjudice</i>
La pression liée au partage des ressources et à l'accès à la terre peut générer des conflits intercommunautaires	Région de l'Extrême-Nord Régions de l'Est-Adamaoua-Nord	Réfugiés nigériens à Minawao et hors-camp, déplacés et populations hôtes Réfugiés centrafricains dans les sites et villages et populations hôtes	<i>Violation du droit à l'intégrité physique des personnes</i>